

**Étude sur l'évolution de l'emploi du subjonctif dans la
littérature du XXe siècle : P. Morand, B. Vian, E.-E.
Schmitt**

Anna Daunes Miceli

► **To cite this version:**

Anna Daunes Miceli. Étude sur l'évolution de l'emploi du subjonctif dans la littérature du XXe siècle : P. Morand, B. Vian, E.-E. Schmitt. Littératures. 2010. dumas-00517403

HAL Id: dumas-00517403

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00517403>

Submitted on 14 Sep 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Université de Pau et des Pays de l'Adour

Master 2 « Lettres et civilisations », parcours « Poétique et histoire littéraire »

ETUDE SUR L'EVOLUTION DE L'EMPLOI DU SUBJONCTIF
DANS LA LITTERATURE DU XX^e SIECLE : P. MORAND, B.
VIAN, E-E. SCHMITT.

Par **Anna DAUNES MICELI**

Directeur de recherche : **M. Christian BOIX**, en codirection avec **Mme Gisèle PRIGNITZ**

REMERCIEMENTS

Mes plus sincères remerciements à ceux qui m'ont encouragée et motivée tout au long de cette année :

M. Christian BOIX et Mme Gisèle PRIGNITZ pour leur disponibilité, leurs conseils précieux, leur aide et leur amabilité,

Ma famille : mes grands-parents, Mère et ma sœur pour leur soutien solide,

Jean-Philippe pour sa patience angélique et sa confiance en moi infaillible,

Mes amies : Fanny pour sa capacité à me motiver et Virginie pour les rires-exutoires.

Merci à toutes et à tous.

SOMMAIRE

I. Le subjonctif, un mode à définitions plurielles

A) D'un point de vue strictement grammatical

1- Description morphologique du subjonctif

- a) Le présent du subjonctif
- b) L'imparfait du subjonctif
- c) Les formes composées du subjonctif : passé et plus-que-parfait
- d) Que

2- Description syntaxique du subjonctif

- a) En proposition principale et indépendante
- b) En proposition subordonnée
- α) En subordonnée complétive : subjonctif obligatoire et alternance subjonctif/indicatif
- β) En subordonnée circonstancielle
- γ) En proposition subordonnée relative

3- Une autre classification est possible

- a) La visée implicite de l'énonciateur
- b) En corrélation avec un segment textuel antérieur
- α) Les propositions complétives

- ❖ Les éléments contextuels : -Que, conjonction introductrice d'une proposition complétive
- ❖ La proposition régissante
- ❖ La visée énonciative globale

- β) Les propositions subordonnées circonstancielles et le subjonctif
- ❖ Le subjonctif sous commande automatique
- ❖ Subjonctif/indicatif, l'alternance modale en circonstancielle

- γ) Les propositions relatives

B) Du point de vue du sens : pluralité des regards linguistiques

- 1- La linguistique formelle, science expérimentale
 - a) Présentation d'une théorie aux fondements mathématiques...
 - b) Le subjonctif de Maurice Gross : déni de sémantisme
 - c) Les limites d'une telle conception

- 2- La pragmatique linguistique et le concept de polyphonie
 - a) La pragmatique énonciative d'Oswald Ducrot
 - b) Le subjonctif, mode polyphonique

- 3- « Subjonctif et vérité », ou le concept sémantique de Robert Martin
 - a) Mondes possibles et univers de croyance
 - b) Subjonctif et notion de vérité

- 4- Représentation de l'espace-temps et opération de pensée
 - a) Architecture du système verbo-temporel guillaumien
 - b) Le subjonctif, temps in fieri

II. Quand un mode devient emblème d'une évolution linguistique et sociale : démonstration et illustration

A) Langue française en mouvement : un impact sur l'emploi du subjonctif ?

1- Le langage et les visions du monde

- a) Langage et environnement humain : construction de la réalité et communication
- b) L'hypothèse de la relativité linguistique

2- Le subjonctif à l'épreuve de l'oral et du monde

- a) Le mouvement de la langue...
- b) ...entraîne une évolution syntaxique du subjonctif français

α) L'éviction des imparfait et plus-que-parfait du subjonctif

β) Subjonctif dans la langue parlée : origine et moteur du bouleversement des usages

γ) Oralisation de l'écrit ?

B) Le regard de l'écrivain sur sa langue : de la défense d'un mode en péril

1- Richard Millet et le « sentiment de la langue »

- a) De la ferme condamnation d'une époque dévastatrice
- b) L'amour nostalgique de la belle langue

2- La croisade grammaticale d'Eric Orsenna

- a) Valeurs humaines et valeurs linguistiques : le pouvoir social de la langue
- b) Quand la défense d'un mode éveille la nécessité d'agir

C) P. Morand, B. Vian, E-E Schmitt : étude sur l'emploi du subjonctif dans un corpus de nouvelles

- 1- Morand, Vian, Schmitt et les tiroirs temporels en déclin : imparfait et plus-que-parfait du subjonctif
- 2- Présent et passé du subjonctif

Conclusion

« En linguistique, la vérité est une vérité relative ».¹

¹ In ROBERT, Martin. *Comprendre la linguistique. Epistémologie élémentaire d'une discipline*. PARIS : PUF, 2002. 206p. Quadrige Manuels.

« Un pays dont l'école ne sait plus susciter nulle forme d'amour – désir et respect - de sa langue, est voué à la glaciation. »²

Introduction

Tout conspire à convaincre les sujets de l'immobilité et de l'homogénéité de l'idiome qu'ils pratiquent [...]. C'est pourtant un fait que toute langue est, à tout instant, en cours d'évolution³.

Ainsi, la langue française du début du Moyen Age diffère de celle du XVIIe siècle, elle-même ayant subi des transformations majeures pour aboutir à notre français contemporain : bien que celui-ci soit encore pourvu de certaines tournures grammaticales, structures syntaxiques, morphologie, termes du lexique semblables, l'évolution linguistique inhérente à tout langage initial en fait un langage familier dont nous avons perdu la maîtrise, à peine saisissable, réminiscences d'un état linguistique passé qui pourtant imprègnent la langue d'aujourd'hui. Les origines de cette mouvance continue sont, de fait, multiples, car loin d'être cloisonné à lui-même, un idiome, outil de communication, dépasse les frontières, ouvre les siennes, se confronte au monde pour garantir sa vitalité... Il est donc une porte ouverte sur l'histoire, l'art, la culture d'un pays voire d'un continent, autant de domaines permettant de comprendre et d'expliquer

² MILLET, Richard. *Le sentiment de la langue I, II, III*. Paris : Table ronde, 1993. 308p. Petite vermillon.

³ MARTINET, André. *Éléments de linguistique générale*. PARIS : Armand Colin, 2003. 221p. Cursus.

comment et pourquoi une langue évolue. S'intéresser au passé, proche comme lointain, c'est s'intéresser au présent du français contemporain. Saisir les causes et les conséquences, les enjeux et les raisons de la mutation insensible d'un état de langue, c'est permettre d'en mieux appréhender les changements et bouleversements.

De manière assez manifeste, le subjonctif participe pleinement de cette évolution. Très usité en ancien français, ce mode a vu ses quatre tiroirs temporels évoluer insensiblement au fil du temps. Ainsi, l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif, encore vivaces au XVIIe siècle ont amorcé un déclin qui les rapproche de l'extinction pure et simple au XXIe siècle, quand le présent et le passé, jugés en compétition avec le mode indicatif dans leur emploi en proposition complétive, voient leurs possibilités d'utilisations se modifier de manière constante, à l'oral comme à l'écrit, disparaissant de certaines constructions/structures syntaxiques pour apparaître dans d'autres. Ce contraste d'utilisation à l'intérieur d'un même mode, phénomène unique dans l'ensemble de la conjugaison du verbe français, met en évidence une des caractéristiques majeures du subjonctif : il peut «fonctionner amputé de 50% de ses formes »⁴. C'est le constat de cette tendance à la simplification le marquant qui nous a poussés à nous intéresser à ce mode dont la multiplicité et la nuance des emplois suscitent encore bien des interrogations et réactions dans le milieu linguistique. Mais pas uniquement. Car la prise de conscience de ces modifications a également touché la sphère de certains auteurs qui, par opposition à l'approche scientifique du linguiste, abordent le problème sur l'axe de la subjectivité, eux qui voient dans la langue un outil de communication aussi bien qu'une ouverture à une esthétique du langage et à une caractérisation du monde. Ces deux approches, l'une linguistique et analytique, l'autre sociologique et subjective, ces deux regards portés sur un même sujet d'étude permettent une confrontation des points de vue en même temps qu'une mise en évidence de la portée philosophique de l'évolution du langage, et plus spécifiquement du subjonctif, qui décrirait ainsi une « vision du monde » au sens humboldtien du terme.

Notre étude se penchera donc sur les possibles et multiples descriptions du subjonctif établies par différentes grammaires et théories linguistiques du XXe siècle, allant du formalisme à la sémantique, pour, dans un second temps, appréhender l'évolution du mode subjonctif d'un point de vue sociétal et littéraire, en abordant le rôle de l'écrivain dans la

⁴ SOUTET, Olivier. *Le subjonctif en français*. PARIS : Ophrys, 2000. 161p. L'essentiel français.

défense de la langue. En dernier lieu, nous illustrerons les mutations qu'il subit en confrontant trois auteurs du XX^e siècle, Paul Morand, Boris Vian et Eric-Emmanuel Schmitt.

I. Le subjonctif, un mode à définitions plurielles

A) D'un point de vue strictement grammatical

Toute grammaire, concrètement représentée par un ensemble de règles, vise à décrire une réalité linguistique en étudiant la globalité des phrases syntaxiquement correctes d'une langue donnée, afin de mettre au jour la structure intrinsèque liant les éléments qui composent ces phrases. L'analyse tout autant que la contextualisation des divers éléments structuraux ainsi révélés semblent donc inévitables pour tenter de déterminer la présence ou non d'un contenu sémantique notable.

Mode à la définition problématique, il convient de décrire le subjonctif le plus précisément possible, tout du moins d'un point de vue grammatical pour commencer, avant d'aborder son aspect linguistique, plus controversé.

1- Description morphologique du subjonctif

Le subjonctif est l'un des six modes de la conjugaison française, plus particulièrement l'un des quatre modes considérés comme « personnels » (comptant aussi l'indicatif, l'impératif et le conditionnel, si l'on considère ce dernier comme un mode, opinion variable suivant les grammaires). Il est composé de quatre tiroirs temporels : le présent et l'imparfait (formes simples), le passé et le plus-que-parfait (formes composées). Il met en situation un procès dont l'appréciation du temps (au sens d'époque, de moment) dépend du contexte ; de plus, il exprime une action généralement non-réalisée ou non-actualisée. Ce qui explique le fait que nous ne puissions parler de *temps* du subjonctif qu'avec précautions.

a) **Le présent du subjonctif**

Au niveau morphologique, la construction désinentielle de ce mode est relativement simple.

Au présent, exception faite des auxiliaires être et avoir, les désinences s'avèrent identiques pour tous les verbes, quel que soit le groupe auquel ils appartiennent, et se définissent comme suit :

-e
-es
-e

-ions
-iez
-ent

Ex : *que je mange, qu'il sorte, que nous fassions.*

En revanche, il est à noter que le subjonctif présent construit son *thème* (base) verbal(e) sur la base du présent de l'indicatif, en suivant deux règles dérivationnelles d'importance :

- le thème de la P6 (base forte) du présent de l'indicatif permet la construction du thème des P1, 2, 3 et 6 du subjonctif présent.
- le thème (base faible) des P4 et P5 de l'indicatif présent, de la même manière, sert à la mise en place des personnes correspondantes au subjonctif présent.

Exemple du verbe « boire », à faire en phonétique : fort [boiv-] et faible [buv-]).

b) L'imparfait du subjonctif

L'imparfait, lui, fonde son thème sur la structure verbale du passé simple de l'indicatif moins les désinences de ce dernier, tout en conservant la voyelle représentative du groupe du verbe (a, u, i, in), à laquelle se rajoute une désinence là encore identique pour tous les types de verbes:

-sse
-sses
-^ht
-ssions
-ssiez
-ssent

Ex : *que tu allasses, qu'il voulût, que vous partissiez, que nous vinssions*

c) Les formes composées du subjonctif : passé et plus-que-parfait

Les formes composées du mode subjonctif se construisent avec les auxiliaires être et/ou avoir au temps adéquat (présent du subjonctif pour le passé et imparfait du subjonctif pour le plus-que-parfait) suivis du participe passé du verbe conjugué. La conjugaison des deux auxiliaires aux deux temps nécessaires à la formation des formes composées est la suivante :

Subjonctif passé (auxiliaire au présent + participe passé)

AVOIR	ETRE
Que j' aie	Que je sois
Que tu aies	Que tu sois
Qu'il/elle/on ait + participe passé	Qu'il/elle/on soit + participe passé
Que nous ayons	Que nous soyons
Que vous ayez	Que vous soyez
Qu'ils/elles aient	Qu'ils/elles soient

Ex : *que j'aie fait, qu'ils soient partis, qu'elle ait proposé.*

Subjonctif plus-que-parfait (auxiliaire à l'imparfait + participe passé)

Avoir	Etre
Que j' eusse	Que je fusse
Que tu eusses	Que tu fusses
Qu'il/elle/on eût + participe passé	Qu'il/elle/on fût + participe passé
Que nous eussions	Que nous fussions
Que vous eussiez	Que vous fussiez
Qu'ils/elles eussent	Qu'ils/elles fussent

Ex : *que tu eusses vu, qu'elle fût venue, qu'il eût plu.*

d) Que

Enfin, bien que la tradition scolaire des tableaux de conjugaison ait accoutumé, dans un souci pédagogique d'apprentissage et de repérage, d'associer systématiquement aux paradigmes du subjonctif le mot *que*, ce dernier n'est pas à considérer comme faisant partie intégrante des flexions paradigmatiques du mode, mais est bien plutôt une *béquille* permettant de définir la modalité invoquée par l'énonciateur (en proposition indépendante notamment),

ou de « *suspendre la valeur de vérité de la proposition qu'il introduit, en la faisant dépendre de l'élément verbal ou conjonctionnel qui le précède.* »⁵

En effet, nombre de formes verbales sont identiques à l'indicatif et au subjonctif : par exemple, une quantité importante de verbes en –ER ont des formes parfaitement identiques au présent de l'indicatif et du subjonctif, aux P1, 2 et 3. De même qu'acoustiquement, certaines formes du passé simple s'assimilent à l'imparfait du subjonctif, notamment la P3. De ce fait, l'adjonction de la conjonction *que* permettrait de les différencier, et donc de repérer plus facilement un subjonctif.

Cette conjonction servant également à la construction des propositions subordonnées (en tant que conjonctions mais aussi dans les locutions conjonctives) dans lesquelles le subjonctif est particulièrement présent, il devient alors aisé de faire un amalgame entre *que* et ce mode, jusqu'à les lier.

Mais nous pouvons noter les (rares) occurrences de tournures se construisant sans *que*, à statut adverbial (*un tant soit peu*), ou bien des structures figées/archaïsantes (*Plût à Dieu que...*), par exemple.

2- Description syntaxique du subjonctif

Perçu comme le mode de la dépendance (par opposition à l'indicatif), à portée virtualisante (le procès s'inscrit dans le champ des possibles et non dans ce qui est réel ou vrai pour le locuteur) bien que dans certains cas cela ne soit pas fondé, le subjonctif n'en est pas moins un mode aux règles délicates à édicter avec précision, l'alternance subjonctif/indicatif en proposition subordonnée, par exemple, obéissant souvent davantage au bon vouloir du locuteur qu'à une réelle obligation syntaxique. Néanmoins, cette souplesse n'altère en rien le sens sous-jacent à l'emploi du subjonctif qui reste significatif, quelle que soit la construction qui l'entraîne.

De manière générale, il est employé au sein de propositions subordonnées (complétives, circonstancielles ou relatives) postposées à une proposition principale, bien que nous trouvions des occurrences de subordonnées antéposées, bien moins usitées cependant. De

⁵ DENIS, Delphine. *Grammaire du français*. SANCIER- CHATEAU, Anne. Paris : Le Livre de Poche, 1997. 608p. Dictionnaires, encyclopédies et atlas.

manière plus restreinte, il est possible de le trouver également en proposition indépendante ou principale.

a) En proposition principale et indépendante

Le subjonctif employé en construction indépendante influe sur la modalité de la phrase adoptée par l'énonciateur : il met l'accent sur l'interprétation subjective d'un procès la plupart du temps situé dans l'avenir. Le type de phrase le plus courant reste l'injonctif : il est alors expression de l'ordre et de la défense, suppléant le mode impératif aux personnes défaillantes (P1 [rare], P3 et P6) et est le plus souvent introduit par la conjonction *–que*, en tête de phrase.

Ex : *Qu'il parte ! Qu'elles oublient !*

De même, il sert à exprimer le souhait et toutes ses nuances (exhortation, prière, etc), jusqu'au regret :

Que Dieu nous vienne en aide ! Qu'elles soient châtiées ! Qu'elle aurait pu avoir une belle vie sans cet homme !

Nous pouvons également rattacher à cette valeur d'emploi diverses tournures figées sans *– que*, réminiscences d'une époque révolue (jusqu'au XVIII^e siècle environ) où le subjonctif pouvait s'employer sans la conjonction *–que* :

Plût au ciel + subjonctif, Dieu vous garde, ainsi soit-il.

Considéré comme le mode du virtuel, de l'irréel, le subjonctif apparaît logiquement dans les phrases suggérant une notion de supposition. Ainsi les exclamatives à valeur d'indignation, où le procès suggéré est rejeté par le locuteur (*que je puisse, moi, agir d'une telle façon !*). Il est à noter que dans ce cas, le subjonctif est fortement concurrencé par l'infinitif. De même, la notion d'hypothèse en raisonnement scientifique intègre le subjonctif figé du verbe être sous la forme d'un présentatif :

Soit *ABC un triangle rectangle isocèle...* au cours d'une démonstration.

b) En proposition subordonnée

C'est ici qu'apparaît le rapport de subordination dans les principaux emplois du subjonctif, notamment caractérisé par la dépendance syntaxique à un terme de la proposition

régissante, différent selon le type de subordonnée introduite. Afin d'être le plus exhaustif possible, nous nous fonderons sur la classification de Riegel, Pellat et Rioul dans la *Grammaire Méthodique du Français* (GMF), qui donne un aperçu clair et assez complet des emplois du subjonctif en hypotaxe.

α) En subordonnée complétive : subjonctif obligatoire et alternance subjonctif/indicatif

Les cas entraînant une proposition subordonnée avec un verbe obligatoirement au subjonctif doivent répondre à des critères bien précis :

- La place de la subordonnée complétive dans la phrase joue un rôle d'importance dans le choix du mode, surtout quand elle se situe en tête de phrase (avec pour fonction sujet du verbe de la phrase) :

Ex : *Qu'elle aille bien me remplit d'aise.*

Il arrive également qu'à dessein il y ait une inversion principale-subordonnée ; le verbe de la proposition complétive apparaîtra donc au subjonctif, même si le verbe introducteur se construit avec l'indicatif :

Ex : *Que Jean vienne dîner, Marie l'espère vivement.*

- La classe sémantique du terme déclencheur dont va dépendre la subordonnée, qu'il soit verbe (1), nom (2) ou adjectif (3), va exercer une contrainte sémantique sur la perception du procès évoqué dans la subordonnée, le plaçant dans le monde du possible et non dans ce qui est réel. Le sens de ces termes introducteurs se rapporte à une notion d'incertitude quant à la réalisation du procès, et se traduit par des valeurs sémantiques ayant trait à la subjectivité de l'énonciateur : le sentiment, la volonté, le doute, la crainte, etc.

Ex : (1) *Nous exigeons qu'elle vienne immédiatement* – (2) *Son désir qu'il lui demande sa main est irrépressible* – (3) *Il est nécessaire que je parte.*

Notons que les complétives compléments du nom appelant le subjonctif peuvent être remplacées par une proposition à l'infinitif, moins pesante au niveau syntaxique (*Sa volonté*

de la voir mourir n'avait d'égal que sa haine). En outre, le subjonctif s'avère obligatoire derrière une construction personnelle ou impersonnelle formée autour d'un adjectif attribut (3).

A l'inverse, nous ferons état de l'indicatif après un terme introducteur engageant une notion de certitude, de réalité, bien que des exemples viennent nuancer cette affirmation : la frontière est parfois mince entre les deux modes, ce qui entraîne des emplois erronés de l'un ou l'autre ou une possibilité de choix entre les deux.

- Alternance subjonctif/indicatif :

La possibilité de choisir entre ces deux modes n'implique pas pour autant que le sens de la phrase soit identique avec l'un et l'autre. Ainsi la décision d'utiliser un des deux modes jouera sur ce que nous voulons dire, ainsi que sur ce que nous voulons faire entendre : cela s'avère possible avec des verbes polysémiques qui nuancent ce qu'ils expriment suivant le mode qu'ils vont déclencher. De même, la modalité de la phrase joue un rôle certain dans le choix du mode de la proposition complétive : certains verbes (d'opinion notamment) employés dans une phrase interrogative ou négative entraînent l'un comme l'autre, toujours avec cette idée de nuance entre les deux emplois.

Ex : *Je ne crois pas une seconde qu'il viendra* (probabilité quasi fondée quant au fait que la personne ne viendra pas) – *Je ne crois pas qu'il vienne* (la valeur de certitude est suspendue et laisse planer un doute, une possibilité).

En subordonnée circonstancielle

Ici, aucune alternance entre indicatif et subjonctif n'est possible, l'un ou l'autre « s'imposent selon le sémantisme de la subordonnée ou de la conjonction de subordination. »⁶

- Les subordonnées circonstancielle temporelles et causales se construisent généralement à l'indicatif mais entraînent le subjonctif quand certaines locutions l'appellent. Ainsi, *avant que, jusqu'à ce que* et *en attendant que* sont

⁶ RIEGEL, Martin. *Grammaire méthodique du français*. PELLAT, Jean-Christophe et RIOUL René. Paris : Presses Universitaires Françaises, 2001. 646p. Quadriga.

les trois conjonctions ayant trait au temps qui permettent de faire appel au subjonctif, attendu qu'elles font référence à un procès postérieur à l'action de la principale et suggèrent donc la notion de possible (1). De même, seules les locutions *non que* et *soit que* (répétée, en cas d'explication alternative) sont suivies du subjonctif, en ce qui concerne les causales. Là encore, l'aspect sémantique est crucial, puisque *non que* engendre l'idée que la cause invoquée est rejetée du réel par le locuteur (2), quand *soit que* implique une possibilité d'explication qui ne peut être avérée.

Ex : (1) *Je regarderai ces montagnes jusqu'à ce qu'elles se meuvent* – (2) *Elle ne réussira pas ce concours, non qu'elle ne soit pas intelligente mais parce qu'elle est paresseuse.*

- Les circonstancielles de condition en –si sont généralement à l'indicatif, même si nous pouvons en rencontrer certaines au subjonctif imparfait ou plus-que-parfait, survivance rare et littéraire d'un registre de langue soutenu. En revanche, les locutions conjonctives telles que *à moins que*, *pourvu que*, *pour peu que*, *à la condition que* etc entraînent le subjonctif en subordonnée.

- Les circonstancielles de conséquence, logiquement à l'indicatif, appellent le subjonctif quand la proposition principale suit une modalité négative ou interrogative qui vient entraver l'actualisation du procès, en niant, par exemple, le lien instauré par la locution conjonctive.

Ex : *Son visage ne s'est pas embelli au point qu'elle soit méconnaissable.*

- Les circonstancielles de but ainsi que les concessives sont elles au subjonctif puisqu'elles se réfèrent respectivement à la notion d'intention (1) et à celle d'inopéation du procès envisagé comme possible (2).

Ex : (1) *Je ferai tout ce qui est possible pour qu'il refuse ce poste* - (2) *Bien que Fanny soit éminemment belle, elle ne trouve pas de mari.*

γ) En proposition subordonnée relative

Obligatoire en proposition relative substantive (le pronom relatif n'a pas d'antécédent), le subjonctif peut s'imposer face à l'indicatif dans le cas d'une proposition adjective déterminative (que l'on ne peut supprimer sans entraver le sens de la proposition et de la phrase) et suivant deux critères généraux.

- L'antécédent peut être indéfini ou indéterminé, car perçu à travers ses propriétés/qualités ; l'existence du référent n'est donc pas avérée, mais évoquée sur le mode du possible.

Ex : *Paolo aspire à trouver **une** épouse qui soit fidèle.*

Les modalités interrogative (1) et négative (2) mettent en doute voire nient l'existence de l'antécédent, ce qui implique l'emploi du subjonctif.

Ex : (1) *Vous attendiez-vous à découvrir un coffre qui soit rempli d'or ?* – (2) *Il ne demande plus à personne qu'on vienne l'aider.*

- L'antécédent est choisi parmi un ensemble de référents possibles que parcourt la subordonnée ; c'est notamment le cas après un superlatif (1) ou une structure équivalente (2) (l'unique, le seul, l'ultime,...).

Ex : (1) *C'est l'animal le plus adorable qui soit.* – (2) *Elle est l'unique lien qui me rattache à cette famille détestable.*

Mais il est important de noter qu'ici encore, un choix entre indicatif et subjonctif reste possible suivant la nuance que le locuteur souhaite exprimer. Ainsi, quand le subjonctif met en évidence tout un jeu des possibles à travers la sélection, la restriction, l'indétermination, l'indicatif, lui, s'attache à actualiser autant qu'à présupposer l'existence du référent.

3- Une autre classification du subjonctif est possible

La seule limite à une classification syntactico-sémantique, telle que décrite ci-dessus, tient au fait qu'elle se fonde sur une analyse des propositions entraînant le subjonctif, les scindant généralement en deux grands groupes opposés : les propositions indépendantes et les propositions subordonnées, elles-mêmes subdivisées sur la base de notions sémantiques dont les frontières apparaissent plus ou moins floues, car plus ou moins proches. C'est pourquoi Olivier Soutet⁷ a tenté d'aménager le classement des emplois du subjonctif non plus sur cet aspect syntactico-sémantique mais sur les notions de **visée de l'énonciateur** et d'**antériorité** :

⁷ SOUTET, Olivier. Le subjonctif en français. Paris : Ophrys, 2000. 161p. L'essentiel.

« [...] selon nous, la distinction fondamentale n'est pas entre emplois du subjonctif dans les propositions indépendantes et principales et emplois du subjonctif dans les subordonnées, mais entre emplois du subjonctif commandés par une visée implicite de l'énonciateur [...] et emplois du subjonctif commandés par un segment textuel antérieur à la proposition où le subjonctif apparaît. »⁸

a) La visée implicite de l'énonciateur

Après avoir analysé le mode du subjonctif qui, dans ce cadre-ci, ne se cantonne pas à son seul emploi en propositions indépendantes et principales, O. Soutet fait émerger deux axes permettant de classer les mécanismes mis en évidence : le mode de contextualisation et l'organisation dialectique des emplois.

Le premier point, le mode de contextualisation, est fondé sur la certitude qu' « en aucune manière l'indépendance syntaxique ne saurait faire préjuger de l'indépendance énonciative »⁹ et que les énoncés concernés sont marqués à la fois par une incomplétude syntaxique et un fort pouvoir argumentatif qui vient compenser cette lacune. Apparaissent donc dans cette catégorie les propositions au subjonctif en tournures figées ayant pour fonction adverbe quantifiant vis-à-vis d'un adjectif (1) et adverbe de phrase (2), mais aussi les propositions tenant le rôle de sujet explicite d'un syntagme verbal (3), d'objet (4) ou de circonstancielle hypothétique/concessive par rapport à une autre proposition (5).

Ex : (1) *Il est un tant **soit** peu capricieux pour pleurer ainsi* – (2) *Il me faut résoudre cette équation **coûte** que coûte.*

(3) *Que ma fille fasse de grandes études me plaît* – (4) ***Qu'elle** fasse le mur ce soir, personne n'en saura rien* – (5) ***Qu'elle** soit méprisée de tous, elle sortait la tête haute.*

Il ressort de ce classement deux indices majeurs de l'incomplétude syntaxique, **l'inversion du sujet** que l'on retrouve dans les phrases à modalité optative et exclamative notamment, et **l'introduction par –que** qui intervient dans celles exprimant la volonté, le souhait, la défense, etc et qui ressemble fortement au –que introduisant les propositions complétives en ce qu'il est difficilement analysable au niveau syntaxique, sauf à le lier à des mécanismes implicites de subordonnées.

⁸ Ibid.

⁹ Ibid.

C'est sur l'aspect argumentatif que compte O. Soutet pour classifier les mécanismes entraînant le subjonctif, puisqu'il a fait clairement apparaître que la notion de dépendance à un énoncé explicite ou implicite fait partie intégrante des structures syntaxiques du subjonctif. Nous classerions alors les occurrences en ce qu'elles seraient de niveau dialogique, comprenant la restriction et la dénégation,

« interprétables que par référence à un énoncé, explicite ou non, attribué (ou attribuable) à un autre énonciateur, ou à l'énonciateur même [...] qui, en l'espèce, opère en lui-même un dédoublement »¹⁰.

S'ajouteraient les propositions ayant trait à l'ordre ou au souhait, *« interprétables que par une référence à un acte subséquent attendu, qui, rétroactivement, les justifie. »¹¹* Au niveau logique apparaîtraient les systèmes syntaxiques ayant un rapport fort de cause à conséquence mais problématique (car non vérifié ou non vérifiable) telles que les hypothèses potentielles et contrefactuelles ainsi que les concessives.

L'autre possibilité avancée est la classification relevant « strictement de la morphologie du verbe conjugué »¹² et qui cantonne le subjonctif à la notion de virtualisation en ce qu'il décrit le procès comme extérieur au champ de l'actualisation, qu'il soit en deçà (pré-actualisation) ou au-delà (désactualisation) : nous pourrions alors ordonner les valeurs suivant un ordre croissant pour chacun des deux axes évoqués : les emplois optatifs, volitifs, assertif entreraient dans la catégorie de la pré-actualisation ; les emplois exprimant la réserve/résignation, les hypothétiques potentielles et contrefactuelles et la concession entreraient dans le cadre de la désactualisation.

b) En corrélation avec un segment textuel antérieur

Ne seront traitées dans cet axe-ci que les propositions subordonnées, complétives, circonstancielles et relatives, dont la structure dépend directement d'un élément antérieur et déclencheur, verbe, nom, adjectif, pronom relatif, locutions conjonctives.

α) Les propositions complétives

¹⁰ Ibid.

¹¹ Ibid.

¹² Ibid.

L'analyse débute avec les propositions complétives, pour l'étude desquelles O. Soutet met en avant l'importance de la commande lexicale : sémantiquement parlant, qu'est-ce qui justifie que tel verbe, nom, adjectif entraînent l'emploi du subjonctif, de l'indicatif ou des deux ? D'après O. Soutet, « le subjonctif s'impose chaque fois que la prise en charge comme vrai de *q* (proposition subordonnée) se révèle impossible. »¹³, c'est-à-dire que le procès évoqué dans la subordonnée est remis en cause suivant que le terme introducteur exprime la nécessité, le doute, le refus, la possibilité ou un jugement de valeur. De même, c'est encore cet aspect sémique qui entraîne la possibilité d'employer l'indicatif comme le subjonctif, puisqu'elle repose sur la multiplicité des sens propres à un verbe, nom ou adjectif, bien que plus ou moins forte suivant la puissance polysémique de chaque terme confronté à l'utilisation de l'un ou l'autre mode (les verbes *dire*, *entendre*, l'adjectif *probable*, par exemple).

❖ Les éléments contextuels : -Que, conjonction introductrice d'une proposition complétive

De ce fait, il y a un rôle des éléments contextuels dans la perception d'une proposition subordonnée complétive, notamment celui du terme introducteur -que/-ce que (en cas de complétive ayant pour fonction complément d'objet indirect du verbe de la principale) : considéré comme une conjonction introductrice d'une proposition complétive, « [...] **que ne [serait] rien d'autre que la représentation d'un mouvement de l'esprit pensant l'inanimé dans ce qu'il a de plus abstrait du positif à l'interrogatif.** »¹⁴ En ce sens, -que apparaît comme un terme extrêmement perméable puisque le contexte sémantique, et notamment les commandes lexicales, influent sur le mode de la proposition qu'il entraîne, que ce soit l'indicatif ou le subjonctif. Il forme alors le lien entre le terme introducteur et la proposition qu'il introduit, mettant en évidence la dépendance de l'une à l'autre et suspendant la notion de vérité à l'intérieur de la proposition subordonnée.

❖ La proposition régissante

La proposition régissante joue elle aussi un rôle non négligeable dans la modification de la commande lexicale pouvant entraîner l'emploi du subjonctif, et ce par le biais de trois éléments qui lui sont propres :

¹³ Ibid.

¹⁴ Ibid.

- la structure actantielle ou valence des verbes et de certains noms. Il s'agit là de déterminer le nombre d'actants (animés ou inanimés, sujet ou compléments) qui entrent en ligne de compte dans la construction d'un verbe ou d'un substantif. Ainsi, un verbe comme *acheter* va-t-il comporter trois actants minimum : *il achète une robe à sa femme*, quand un verbe comme pleuvoir n'en compte aucun : *il pleut*. Ce verbe est dit avalent, car il n'entraîne pas de complément d'objet et son sujet est impersonnel : aucun actant ne se dissimule derrière ce « il » sujet.

Comment cette valence peut-elle donc avoir une incidence sur le mode de la complétive ? Par le biais d'un jeu entre animé et inanimé, autant qu'entre personnel et impersonnel, et qui influe sur le mode. Ainsi, dans le cas où un verbe peut introduire une proposition à alternance modale, le sujet du verbe introducteur, plus précisément l'actant auquel il fait référence (animé ou inanimé, personnel ou impersonnel) va déterminer le mode de la complétive : un sujet inanimé, de type *ceci, cela* entraînera plus aisément le subjonctif (*Ceci explique que Paul soit parti - Pierre explique (à Jacques) que Paul est parti*), de même qu'une tournure impersonnelle impliquera davantage le subjonctif que l'indicatif (*Il semble qu'elle soit partie - Il me semble qu'elle est partie*). L'importance du pronom personnel *-me*, complément d'objet indirect du verbe *sembler*, est notable puisqu'il donne un actant humain qui prend en charge la notion d'« apparence » intrinsèque au verbe *sembler*, ce qui entraîne l'indicatif.

- Les modalités « mérite[nt] d'être prioritairement examinées dans les cas où la commande lexicale de base doit ou peut s'effectuer en faveur de l'indicatif »¹⁵ car, explique O. Soutet, la notion même de modalité de phrase implique une portée désactualisante vis-à-vis du contenu sémantique de la proposition régissant la complétive, c'est-à-dire qu'elle la remet en cause ; donc il n'y a d'effets perceptibles que si le contenu sémantique indique que la proposition complétive est tenue pour vraie, d'où l'intérêt d'une étude basée sur l'indicatif. Il ressort de cette analyse que l'impératif en cas de modalité injonctive positive n'a aucune incidence sur le mode de la subordonnée qui va donc rester à l'indicatif si le verbe introducteur construit la proposition complétive avec l'indicatif. De même, dans les systèmes hypothétiques en *-si* : s'il s'avère qu'une hypothèse relevant de l'irréel n'entraînera que l'indicatif (*Si tu es sûre qu'il a triché, prouve-le !*), l'emploi du subjonctif ne s'avère envisageable que dans les contextes de potentiel, et encore, car il s'agit là d'un type de structure que nous pourrions qualifier

¹⁵ Ibid.

d'archaïque, ou tout du moins d'extrêmement peu usité aujourd'hui. Dans le cadre de la modalité interrogative, il apparaît que dans l'interrogation totale (réponse par oui ou non) « moins la modalité interrogative est grammaticalement marquée, moins le passage au subjonctif dans q [proposition complétive] est envisageable. »¹⁶ De même, l'interrogation partielle (2) n'affecte en rien le mode du verbe de la complétive, qui reste généralement au mode qui est le sien en modalité positive et assertive (1) :

Ex : (1) *Tu affirmes que Fanny est intelligente* – (2) *Pourquoi affirmes-tu que Fanny est intelligente ?*

Cependant, par le biais de la commande lexicale surgit tout un jeu modal qui accorde, dans le cas des interrogatives, une liberté d'emploi des modes basée sur le sens : la notion d'ambiguïté, en occasionnant de multiples possibilités d'interprétation d'une phrase à modalité interrogative, facilite ce passage d'un mode à l'autre. Ce que nous venons de dire pour la modalité interrogative intervient également dans le cadre de la modalité négative, dans le sens où elle n'influence que peu l'emploi de tel ou tel mode dans la complétive qui suit le verbe introducteur. Ainsi, un verbe introducteur se construisant avec une subordonnée à l'indicatif dans une proposition positive assertive conservera généralement la même structure, même sujet à la négation de la proposition régissante ou alors laissera la possibilité d'utiliser le subjonctif, suivant le contenu sémantique interprétable vis-à-vis de la proposition soumise à négation. C'est le cas du verbe *croire* par exemple, qui bien que construit avec l'indicatif en modalité positive (1), entraîne l'un et l'autre mode en modalité interrogative suivant le sens (2) et ne provoque plus que le subjonctif quand il est soumis à la négation (3).

Ex : (1) *Je crois qu'elle a réussi son examen* – (2) *Croyez-vous que la Révolution française a été une bonne chose ? / Croyez-vous qu'il fasse assez chaud pour se baigner ?* – (3) *Je ne crois pas qu'il faille écouter ces fadaïses.*

- Le mélange des deux points précédents : certains verbes, suivant leur structure actantielle et la modalité de la phrase, peuvent déployer une proposition subordonnée au subjonctif, comme à l'indicatif, toujours mimétique d'un écart sémantique entre l'un et l'autre emploi de mode. O. Soutet prend l'exemple du verbe *empêcher* qui, quand la modalité est assertive, entraîne obligatoirement le subjonctif, mais qui, sous modalité négative et

¹⁶ Ibid.

suivant la nature du sujet (humain ou inanimé) auquel il réfère, peut provoquer un jeu modal entre indicatif et subjonctif.

❖ La visée énonciative globale

Fondée sur l'attraction modale, elle pose la question d'une possible interaction entre une structure imposant l'indicatif et une commande favorable au subjonctif. C'est donc se demander si un mécanisme propositionnel entraînant l'indicatif peut être modifié s'il fait lui-même l'objet d'une commande imposant le subjonctif. Ainsi, un verbe comme savoir + indicatif, soumis à une structure telle que *il est possible que* + subjonctif donnera :

Il est possible qu'il sache que je vends la maison.

Nous constatons donc que la commande de l'indicatif résiste à la commande du subjonctif, ce qui peut être corroboré par la mise en situation identique d'autres verbes tels que *constater, se rendre compte, être certain, affirmer, etc.* Mais O. Soutet fait remarquer que « les verbes d'opinion (comme *croire*) ou de déduction laissent « passer » par perméabilité l'effet subjonctivant de *il est possible*, à la différence des verbes posant un savoir ou une certitude, qui eux, font écran à l'influence de *il est possible*. »¹⁷

β) Les propositions subordonnées circonstancielles et le subjonctif

Ici encore, c'est la notion de commande qui entre en ligne de compte : c'est pourquoi, dans un premier temps est-il question des cas de commande automatique du subjonctif et dans un second cas, des cas d'alternance modale.

❖ Le subjonctif sous commande automatique

Apparaissent dans ce contexte-ci les cas dans lesquels interviennent une visée d'anticipation, de négation voire même une combinaison des deux.

- L'anticipation, chronologique tout d'abord, décrit le procès ayant lieu dans la subordonnée comme postérieur au procès de la proposition qui le régit ou situé dans sa suite immédiate, et comprend les propositions temporelles introduites par *avant que* (1) et *jusqu'à ce que* (2).

¹⁷ SOUTET, Olivier. Le subjonctif en français. Paris : Ophrys, 2000. 161p. L'essentiel.

Ex : (1) *Marco est rentré à la maison avant que sa mère ait pu cacher son gâteau d'anniversaire* – (2) *Jeanne se cache jusqu'à ce que Pierre la débusque.*

L'anticipation logique, elle, est basée sur la relation hypothétique existant entre la proposition régissante et la proposition subordonnée qui joue le rôle de cause non effective vis-à-vis du procès de la régie. Cependant, le subjonctif n'apparaît généralement que dans les hypothétiques en *–que*, quand la plupart des propositions hypothétiques, notamment en *–si* ou avec la locution *dans l'hypothèse où*, entraînent l'indicatif. L'emploi du subjonctif dans une hypothétique sert l'expression de la condition, qu'elle soit nécessaire (à condition que, à supposer que), suffisante (pourvu que, pour peu que, sous réserve que), concessive (quitte à ce que), restrictive (en admettant que) et inversive (à moins que). A celles-ci s'ajoute le système de la double hypothèse qui fonctionne dans une hypothétique en *–si*, où la première proposition subordonnée introduite par *–si* + indicatif est suivie d'une seconde proposition hypothétique mais introduite par *–que* + subjonctif (1), même si cela n'est pas automatique, car des exemples attestent la possibilité d'une seconde hypothèse à l'indicatif (2). Là encore, tout dépend du degré d'actualisation mis en œuvre dans le propos, donc tout dépend de ce que souhaite sous-entendre l'énonciateur.

Ex : (1) *Si elle refuse de se soumettre, et qu'elle parvienne à s'enfuir, sa famille sera décimée* – (2) *Si elle a son baccalauréat et qu'elle est acceptée à la fac, on fera une grande fête.*

Les circonstancielles de but (pour que, afin que) entrent également dans le cadre de l'anticipation, le procès dans la subordonnée s'avérant postérieur à celui de la principale.

Ex : *L'aîné de la famille s'est mis à travailler pour que sa famille puisse manger à sa faim.*

- La négation peut contribuer à l'emploi du subjonctif, notamment quand il y a cause niée (non que), exclusion (loin que, sans que), concession (bien que, quoique) ou alternative (soit que...soit que)
- Enfin, anticipation et négation se mêlent dans des systèmes s'articulant autour de propositions introduites par *de peur que* ou *de crainte que*, où l'événement introduit se révèle à la fois possible et non-réalisable.

Ex : *Cléopâtre fait goûter tous les plats qui lui sont destinés, de peur qu'on ne réussisse à l'empoisonner.*

❖ Subjonctif/indicatif, l'alternance modale en circonstancielle

Selon la GMF, les propositions subordonnées circonstancielles ne peuvent permettre une alternance modale, un choix est nécessaire... O. Soutet contredit cet argument en décrivant ici les consécutives, les concessives restrictives, les adversatives et les temporelles en *après que*.

- Deux critères permettent de mieux saisir les mécanismes à l'œuvre dans l'emploi de tel ou tel mode dans les propositions circonstancielles consécutives : le mode de perception de la conséquence invoquée, qui est à l'indicatif quand elle est perçue comme réalisée ou devant se réaliser (introduite par une conjonction du type (tant et) si bien que, au point que, si...que, tellement que etc). Et certaines locutions permettent l'alternance modale avec le subjonctif, notamment quand la conséquence n'est qu'envisagée (de (telle) sorte que).

Ex : *Elle étudie avec acharnement, de sorte qu'un échec est inenvisageable – Elle étudie avec acharnement de sorte qu'un échec soit inenvisageable.*

Deuxième critère : la perception de l'événement causatif, dans les modalités autres qu'assertive. Ainsi, si le subjonctif s'impose clairement dans le cadre de phrases injonctives (1) et hypothétiques (2), un véritable jeu modal s'instaure dans les interrogatives totales, notamment dans les cas d'inversion du sujet ou d'utilisation du morphème *est-ce que*. Pour ce qui est de la négation, deux possibilités apparaissent : si la négation n'altère pas le rapport consécutif, mais porte bel et bien sur la proposition principale, alors l'indicatif s'impose (3) ; en revanche, si la négation porte atteinte à la relation consécutive entre les deux propositions, alors la subordonnée sera au subjonctif (4).

Ex : (1) *Qu'elle étudie avec acharnement, au point qu'un échec soit inenvisageable* – (2) *Si elle travaille avec acharnement, au point qu'un échec soit inenvisageable, nous serons les plus heureux* – (3) *Elle n'étudie pas avec acharnement, au point qu'un échec est envisageable* – (4) *Elle **ne** travaille **pas** avec **tant** d'acharnement **que** son échec **soit** inenvisageable.*

- Les concessives restrictives autorisent elles aussi les deux modes, malgré la discordance manifeste mettant en relation la proposition principale et la subordonnée. En effet, une proposition restrictive implique le fait que les deux propositions soient incompatibles, mais loin de réfuter cette implication, elle l'admet.

Ex : *Il est indemne, encore qu'il ait eu un très grave accident de voiture – On peut manger des produits industriels, encore qu'un écologiste choisira toujours du naturel.*

- *Au lieu que*, locution adversative, autorise également l'un et l'autre mode.
- Les propositions temporelles en *après que* devraient, en théorie, être suivies de l'indicatif, puisque cette locution fait référence à un temps à forte valeur actualisante et postérieur à celui de la proposition régissante. Mais si la norme grammaticale se réclame d'une construction en *après que* + indicatif, l'usage, écrit comme oral, opte presque exclusivement pour l'emploi du subjonctif.

γ) Les propositions relatives

En réalité, nous ne traiterons pas ici de tous les types de propositions relatives, seules les relatives dites déterminatives sont concernées, en ce que « *le mode de [ce type de] relative est étroitement dépendant de la nature de l'antécédent ou de la visée propre sous laquelle est entendu l'antécédent.* »¹⁸ A l'instar du classement des conjonctives, celui-ci se fondera sur la distinction entre mécanismes entraînant automatiquement le subjonctif et ceux où l'emploi des deux modes est autorisé.

- Entrent dans la catégorie des relatives automatiquement au subjonctif les propositions relatives à antécédent indéfini, construites de telle sorte qu'elles forment avec la proposition régissante une construction concessive. L'antécédent peut être un pronom (quoi, qui) ou un déterminant (quel, quelque, quelques) et le rôle qu'il joue dans l'énoncé global est fondamental, puisqu'il renvoie, sémantiquement, à un ensemble x variable et indéterminé, parcouru dans l'énoncé.

Ex : ***Quelle que soit l'issue, elle restera forte*** – ***Quelque talent qu'il ait eu, il a toujours tout gâché.***

Chose plus surprenante, il fait entrer dans la catégorie des relatives déterminatives, les constructions comparatives, l'antécédent correspondant à l'adjectif associé à un adverbe d'intensité (si, aussi, quelque...).

Ex : ***Aussi belle qu'elle puisse être, elle ne trouve pas de mari*** – ***Quelque funestes que soient les nouvelles, il nous faut faire front.***

¹⁸ SOUTET, Olivier. Le subjonctif en français. Paris : Ophrys, 2000. 161p. L'essentiel.

- L'alternance modale en proposition relative n'est pas aléatoire, au contraire, elle est le fait d'une volonté énonciative, visant à nuancer un propos, et donc à susciter des interprétations suivant le mode choisi. La question se pose de savoir ce qui conditionne ce choix qui, de toute évidence, n'est pas libre.

Il est certain que l'antécédent joue un rôle non négligeable dans cette alternance modale, mais il doit répondre à des critères précis. Tout d'abord, le référent désigné à travers l'antécédent a fait l'objet d'une sélection, et donc d'un parcours de toute la classe à laquelle il appartient, ce qui se traduit par la quantification (1) (*le rare, le seul, tout, le peu de + nom + pronom relatif*) ou la caractérisation (2) (*superlatif le plus + adjectif + pronom relatif, le premier, le dernier etc*).

Ex : (1) Il est à la recherche de la seule fille qui puisse être fidèle – (2) Elle veut les bijoux les plus scintillants qui soient – Elle cherche le dernier roman de Dumas qui ait été publié en France.

La commande de l'antécédent peut conditionner également le choix modal, ainsi, les verbes ou périphrases verbales ayant trait à une activité de l'esprit « *qui les condui[sen]t à construire des représentations plus ou moins actualisées, entre imagination et réalité.* »¹⁹ Suivant le mode de la relative apparaît un sémantisme fort quant à l'interprétation de l'énoncé, quant à la conception du propos dans l'esprit de l'énonciateur.

Ex : *Il croit en un monde qui soit meilleur – Il croit en un monde qui est meilleur.*

Enfin, la modalité de la phrase peut elle aussi participer de l'alternance modale, qui apparaît aussi bien dans l'injonctif que dans l'interrogatif et le négatif.

En somme, cette caractérisation autre des emplois du subjonctif nous éclaire sur une des particularités les plus intéressantes de ce mode qu'est le subjonctif, à savoir le flou qui l'entoure, cette impression de l'effleurer sans vraiment le saisir complètement...car chaque conception linguistique porte sur la langue un regard qui lui est propre. Ainsi, à la conception traditionnelle de la GMF se greffe la caractérisation d'O. Soutet qui, parti de la même base, a abouti à une classification différente, certes plus complexe et dense, mais aussi plus analytique. Cependant, bien qu'éclairant d'une lumière somme toute originale le système de classification traditionnel conçu dans la GMF, l'application de Soutet se perd quelque peu

¹⁹ Ibid.

dans une complexité, des nuances souvent ténues, une multiplicité des occurrences et des sens autant que des exceptions, qui font que nous pouvons lui reprocher ce qu'elle voulait pourtant corriger dans le classement de la GMF : un foisonnement, et un rapport syntactico-sémantique qui complexifie tant son analyse, qu'il devient difficile de l'appliquer. Mais ne se limiter qu'à une vision syntaxique de l'emploi du subjonctif, ce serait faire l'impasse sur des conceptions théoriques et définitionnelles qui pourraient éclairer ce mode sous un jour différent. Car pour l'instant, nous n'avons pu que nier au subjonctif l'existence d'un sens qui lui est propre : tout ce qui a été décrit ci-dessus met bien en évidence la dépendance syntaxique autant que sémantique (autour du terme introducteur, verbe, nom, adjectif ou locution) qui le caractérise.

Diverses approches linguistiques du XXe siècle ont cherché, et cherchent encore, à étudier la structure syntaxique profonde du mode subjonctif, désireuses notamment de saisir le « pourquoi » de ses emplois si variés et variables, parfois même intuitifs, dans la langue. Elles tentent ainsi de mettre en évidence la part de sens imputable, ou pas, au morphème du subjonctif et ce, depuis la grammaire dite traditionnelle, qui mêle sémantisme et forme, jusqu'aux grammaires transformationnelle voire formelle, qui en sont une critique aiguë. Le point crucial de cette divergence de conception ? La correspondance entre forme et sens, établie comme schéma d'analyse universelle, et jugée *arbitraire*²⁰.

B) Du point de vue du sens : pluralité des regards linguistiques

Nous avons été interpellés par la multiplicité des théories sur le subjonctif en matière linguistique, c'est pourquoi, sans pour autant être exhaustifs, avons-nous voulu rendre compte des théories qui nous semblaient les plus intéressantes.

1- La linguistique formelle, science expérimentale

a) **Présentation d'une théorie aux fondements mathématiques...**

²⁰ « [...] il n'y a pas réellement eu de discussion sur la manière dont la correspondance entre forme et sens était établie ». GROSS, Maurice. Correspondance entre forme et sens à propos du subjonctif. In *La langue française*, 39, 1978, p.49.

La linguistique transformationnelle générativiste²¹ s'est développée sous l'impulsion de Noam Chomsky dans le courant des années 1950. Elle porte son observation non sur la production des énoncés, appelée *notion de performance* (équivalent à l'emploi effectif de la langue dans des situations concrètes), mais sur les mécanismes qui en permettent la construction, c'est-à-dire la *compétence*. De fait, elle se penche sur la caractérisation de la connaissance de la langue rendant effectif l'acte de communication du locuteur/auditeur.

Sous l'égide de Maurice Gross, dans les années 1960, un courant parallèle apparaît, la branche dite « formelle » ou logico-mathématique dont le potentiel d'application sera exploité principalement dans le domaine informatique, plus spécifiquement dans l'étude du langage automatique (mise en place d'analyseurs, de compilateurs). L'analyse grammaticale opérée par cette école formaliste met en évidence une logique basée sur des fondements purement mathématiques : même s'il paraît plus facile de décrire une suite de lexèmes sur un mode déclaratif, l'approche linguistique se construit ici principalement sur des algorithmes représentant les différentes catégories syntaxiques et explicitant les relations existant entre elles, en vue de dévoiler la structure de chaque phrase potentielle issue d'un langage donné. C'est le principe de la *concaténation* de mots, opération importante qui apparaît en langage formel sous la forme :

- a et b, parties intégrantes d'un lexique donné A (représentant un ensemble de mots ou de symboles) = $a \in A$ et $b \in A$
- par concaténation, il y a combinaison des lexèmes a et b :
 $A = \{a, b\}$ reliés généralement par un mot (symbole) vide e symbolisé par $S = e$, ce qui aboutit à l'algorithme final :
 - $aSb = a \hat{\ } b = ab$

Maurice Gross définira ce type d'analyse grammaticale comme « l'étude combinatoire des assemblages de mots en phrases »²².

Cependant, une approche « *sans notions techniques de la logique mathématique* »²³ est heureusement envisageable, sur une base strictement linguistique. Car la grammaire telle que la conçoit M. Gross a pour base un *lexique-grammaire* qui se confronte à la réalité des usages

²¹ CHOMSKY, Noam. *Le langage et la pensée*. [Paris] : Editions Payot, 1969. 144p.

²² GROSS, Maurice. Correspondance entre forme et sens à propos du subjonctif. In *La langue française*, 39, 1978, pp 49-65.

²³ Ibid.

linguistiques, en se fondant sur une description systématique du lexique. Le but d'une telle entreprise ? Recenser les structures syntaxiques élémentaires d'un langage donné en utilisant la phrase élémentaire comme unité minimale d'étude ; l'intérêt principal étant l'application de cette démarche à nombre de langues naturelles. Il résumera ainsi sa conception de la grammaire :

« Une grammaire formelle comprendra un ensemble de générateurs : d'une part les mots (ou morphèmes), d'autres part des entités abstraites reconnues comme utiles à la description [...] ²⁴ ».

b) Le subjonctif de Maurice Gross : déni de sémantisme

L'intitulé même de l'article publié par Maurice Gross dans la revue *La Langue française* en 1978 ne peut qu'attirer l'attention pour qui connaît le courant linguistique auquel il se réfère : il semble aller a contrario de la théorie formaliste de laquelle il participe. *Correspondance entre forme et sens à propos du subjonctif*²⁵. Il suffira pourtant de se plonger dans la lecture dudit article pour saisir toute l'ironie comique qui s'en dégage. Car en fait d'étude de correspondance, c'est bien plutôt la réfutation d'une telle thèse qui est ici mise en œuvre, exemples nombreux et précis à l'appui. Le dessein de l'auteur ? « *Nous discuterons la description traditionnelle du subjonctif par rapport à un tel cadre [formel, issu de la logique mathématique]* »²⁶. L'euphémisme est délicat, puisque par le biais d'une argumentation structurée et dûment illustrée, c'est une véritable remise en cause des moyens d'analyse *traditionnels* de quatre grammaires : « Brunot 1926, Grevisse 1961, La Grammaire Larousse du XXe siècle, Steinberg 1962-3 »²⁷ qui est explicitée.

L'argument principal qui assure les bases de sa démonstration met en exergue le problème de la terminologie utilisée en matière de description grammaticale des structures et éléments grammaticaux. Selon Maurice Gross, les notions sémantiques permettant de classer les verbes de la principale entraînant une proposition complétive, telles qu'édictées par les différents ouvrages précités, ne sont pas garantes du mode de la complétive. Ainsi, en confrontant par paire quatre verbes d'opinion (crier/dire et déclarer/raconter) avec le complément qu'ils engendrent a-t-il mis en évidence que :

²⁴ Ibid.

²⁵ Ibid.

²⁶ Ibid.

²⁷ Ibid.

« (...) il n'y a pas d'autre possibilité que de CONSTATER que certains verbes d'opinion prennent les deux modes [indicatif et subjonctif] et que d'autres ne prennent que l'indicatif. Et l'on ne perçoit aucune différence de sens entre [les exemples sélectionnés]²⁸ ».

Ce qui revient à dire qu'il n'y a aucune prévisibilité sémantique pouvant induire le mode subjonctif ou indicatif dans certains contextes permettant indifféremment l'emploi de l'un ou de l'autre. De même, la polarité (phrase affirmative/négative) et la modalité interrogative ne jouent pas le rôle de commandes automatiques à l'attraction du subjonctif : là encore, le choix du verbe est capital. « L'association sens-mode est illusoire, seule la connaissance complète des listes de verbes permet de décrire la situation. »²⁹. Ce n'est donc pas le subjonctif qui est porteur de sens mais bien le verbe introducteur ou le verbe de la complétive qui ont une forte charge sémantique. La conclusion en est double : en premier lieu, les formes du subjonctif ne peuvent être caractérisées par le sens. En second lieu, « si des régularités syntactico-sémantiques existent, leur provenance est à rechercher dans l'existence de phénomènes de productivité lexicale »³⁰.

c) Les limites d'une telle conception

Il va sans dire que la méthode employée par Maurice Gross pour mener à bien son argumentation est parfaitement logique. Cependant, force est de constater que loin de tenter une explication quant à la présence (ou pas) du subjonctif, il n'a fourni qu'un relevé de faits de langue visant à réfuter les théories d'autres linguistes. C'est là la limite qui apparaît. En effet, considérant l'approche formaliste comme une science expérimentale, Maurice Gross a basé sa méthode de travail sur l'observation, le constat de phénomènes linguistiques sans en approfondir la portée, n'accordant au subjonctif (mais il en va de même pour l'indicatif) aucun statut, aucun sens... La question se pose alors du pourquoi : pourquoi employer deux modes en complétives, si syntaxiquement, rien ne les distingue ? Pourquoi certains verbes sont-ils obligatoirement suivis du subjonctif, quand d'autres non ? Pourquoi peut-on même avoir le choix du mode ? Autant d'interrogations auxquelles aucune tentative de réponse n'est fournie. De manière assez manifeste, « expliquer l'emploi d'une forme par une « *servitude grammaticale* » (...) est, *stricto sensu*, une non-explication »³¹.

²⁸ Ibid.

²⁹ Ibid.

³⁰ Ibid.

³¹ SOUTET, Olivier. *Le subjonctif en français*. Paris : Ophrys, 2000. 161p. L'essentiel.

2- La pragmatique linguistique et le concept de polyphonie

a) **La pragmatique énonciative d'Oswald Ducrot**

Terme musical employé au niveau vocal, la polyphonie désigne « *un procédé d'écriture qui consiste à superposer deux ou plusieurs lignes, voix ou parties mélodiquement indépendantes selon des règles contrapuntiques* »³², d'après le Trésor de la langue française informatisé. Elaborée à l'origine dans le domaine de l'analyse littéraire en vue de décrire des phénomènes de pluralité des voix apparaissant dans un même énoncé (*dialogisme*), la notion de *polyphonie* s'inscrira également dans une perspective linguistique, sous l'impulsion du linguiste russe Mikhaïl Bakhtine³³, au milieu du XXe siècle. Il énoncera ainsi l'évolution du concept polyphonique :

« La polyphonie, d'abord marque distinctive du roman dostoïevskien, par opposition au monologue du roman traditionnel, devient bientôt une caractéristique du roman en général, puis du langage à un certain stade de son développement (...) et enfin de tout langage. »³⁴

Son hypothèse de travail repose sur l'étude des énoncés produits par un locuteur L, et qui seraient le résultat de toute une interrelation humaine. Ainsi, l'émission aussi bien que la réception d'un message peuvent respectivement faire intervenir plusieurs voix (dans le cadre de l'énonciation) tout autant que viser des publics divers (cadre de la réception). Ce qui sera repris par le linguiste français Oswald Ducrot, comme fondement d'une théorie linguistique basée sur la *pragmatique énonciative*³⁵ :

« L'énoncé est pourvu d'un sens (hypothèse externe) et celui-ci se compose des actes (illocutoires, présuppositionnels, argumentatifs, etc.) qui sont marqués dans sa signification (et qui sont donc véhiculés par son énonciation) »³⁶.

En effet, l'énoncé formulé serait porteur d'au minimum deux voix distinctes, contestant ainsi le principe d'unicité de celui qui parle. C'est à rapprocher de la distinction établie par Gérard Genette entre les différentes voix se manifestant à travers un énoncé littéraire : l'*auteur*, le

³² Trésor de la langue française informatisé, « Polyphonie » sur : <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advnced.exe?8;s=1570943055>.

³³ BAKHTINE, Mikhaïl. Esthétique et théorie du roman. Paris ; Gallimard, 1987. 488p. Tel.

³⁴ Ibid.

³⁵ DUCROT, Oswald. *Le dire et le dit*. Paris : Editions de Minuit, 1985. 237p. Propositions.

³⁶ NOLKE, Henning. Le subjonctif, fragments d'une théorie énonciative. In *Langages*, 1985, 20, 80. pp. 55-70.

narrateur et le *personnage*³⁷. De même y aurait-il, selon O. Ducrot, le *sujet parlant*, en tant que producteur effectif de l'énoncé, et le *locuteur*, qui a un double statut, à la fois instance perçue comme responsable de l'acte de langage de l'énoncé et être du monde, dans le sens où il a une existence extérieure au contexte énonciatif. Ce locuteur peut d'ailleurs potentiellement mettre en scène un *énonciateur*, instance abstraite et intermédiaire entre le locuteur et le point de vue énoncé ; énonciateur à la source du point de vue évoqué avec plus ou moins de distance et d'adhésion au sein d'une phrase engagée dans un processus énonciatif : ainsi, « *on parlera de polyphonie s'il y a au moins deux énonciateurs différents lors d'une même énonciation* »³⁸, ce qui se produit notamment dans le discours rapporté.

Ex : *Marjorie dit que l'amour est le plus beau cadeau qui soit.*

Trois instances transparaissent derrière cet énoncé, en apparence simple. En premier lieu le locuteur L qui prononce la phrase, derrière lequel se cache un premier énonciateur E1, qui, tout en s'identifiant à L, attribue le contenu de la proposition complétive à Marjorie. Puis, il y a E2, second énonciateur correspondant à Marjorie, qui assume le contenu énoncé dans la subordonnée, à savoir que « l'amour est le plus beau cadeau qui soit ».

Cependant il apparaît, à travers le *sens* de l'énoncé, que le locuteur peut avoir des *attitudes*³⁹ diverses, allant de l'identification (dans une affirmation claire) au rejet (ironie, critique, etc.) vis-à-vis de l'énonciateur des points de vue et donc vis-à-vis du point de vue lui-même. C'est le concept de *polyphonie énonciative* en contexte discursif qui affleure ici, explicitant la caractéristique éminemment sémantique de cette théorie. Parallèlement à cet usage, elle peut servir de base à une explication des faits de langue. Car la pluralité des voix, et donc la multiplicité des points de vue à l'intérieur d'un même énoncé, est le signe d'une distanciation du locuteur par rapport à un (ou plusieurs) énonciateur(s), voire d'une discordance, ce que Ducrot nomme une *négation descriptive*⁴⁰ dans le sens où le locuteur n'est pas d'accord avec un énonciateur et explicite ce fait sémantiquement à l'intérieur de son propos. Ce qui peut influencer sur la valeur modale d'une phrase, et ainsi aborder le problème de la présence de tel mode plutôt qu'un autre, notamment en subordonnées : cela concerne deux modes en particulier, le subjonctif et l'indicatif.

³⁷ GENETTE, Gérard. Discours du récit. Paris : Editions du Seuil, 2007. 437p. Points Essais.

³⁸ NOLKE, Henning. Le subjonctif, fragments d'une théorie énonciative. In *Langages*, 1985, 20, 80. pp. 55-70.

³⁹ DUCROT, Oswald. *Le dire et le dit*. Paris : Editions de Minuit, 1985. 237p. Propositions.

⁴⁰ Ibid.

b) Le subjonctif, mode polyphonique

Le subjonctif serait le marqueur d'une polyphonie syntaxique. Telle est l'hypothèse émise par Henning Nølke⁴¹ dans les années 1980, postulant l'existence de deux types de polyphonie. La première, externe, comporterait une nuance d'objectivité (quand une instance différente des deux types de locuteur [le locuteur en tant que tel et le locuteur individu]⁴², est associé à l'un des énonciateurs), la seconde, interne, aurait une nuance de subjectivité (quand personne d'autre que le locuteur-individu ne peut être associé à l'énonciateur du thème, ce que nous expliquons ci-après). H. Nølke justifie sa théorie par le biais d'exemples classés en trois catégories de contextes :

- tout d'abord, les complétives antéposées et les complétives sujets postposées dans lesquelles il apparaît que le subjonctif est de règle (sauf exceptions rares d'occurrence à l'indicatif) et où « la polyphonie possède une valeur explicative »⁴³. Selon lui, ce n'est pas la position de la proposition dans la phrase qui entraîne l'emploi du mode subjonctif : qu'elle soit antéposée ou non, la fréquence du subjonctif reste bien supérieure à celle de l'indicatif en pareille situation. Ce ne serait donc pas un facteur déterminant de la présence ou non du subjonctif. Mais, ajoute-t-il, « si on choisit l'antéposition, c'est presque toujours pour des raisons de structuration du message, plus précisément c'est pour thématiser le contenu de la complétive »⁴⁴. Nølke met ainsi en évidence le rôle joué par la structuration en *thème et propos* de l'énoncé, avançant que le locuteur en-tant-que-tel est à associer à l'énonciateur du propos, quand le locuteur-individu s'adjoint l'énonciateur du thème puisque ce dernier « assure la cohérence discursive »⁴⁵.
- dans un deuxième temps, il étudie les occurrences où le choix du mode est assez libre pour dire que les variations modales sont le fait d'un sémantisme fort induisant l'un ou l'autre mode en subordonnée. Suggérant que « le subjonctif joue sur les multiples figures que le locuteur peut présenter de lui-même »⁴⁶, Henning Nølke postule que

⁴¹ NOLKE, Henning. Le subjonctif, fragments d'une théorie énonciative. In *Langages*, 1985, 20, 80. pp. 55-70.

⁴² Ibid.

⁴³ Ibid.

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ Ibid.

l'emploi du pronom *je*, dans ce cas de figure, peut avoir une influence d'importance dans le choix du mode.

- enfin, dans un troisième temps, il s'attarde sur les cas où le subjonctif est obligatoire, quand par exemple, il est le mode d'une proposition dont la fonction est complément d'objet de verbes de crainte, de volition, ou qui est introduite par une locution conjonctive telle que : *bien que, non que, sans que*, etc.

Ex : *Bien que Pierre soit malade, il travaille.*

Il s'avère que « cet énoncé n'est pleinement interprétable qu'en opposition avec un énoncé sous-jacent du type *Si on est malade, on ne travaille pas* »⁴⁷. Apparaissent donc un deuxième énonciateur assumant le point de vue ci-dessus, le « topos » dirait Ducrot, en même temps qu'un deuxième locuteur reconnaissant la contradiction interne à l'énoncé puisqu'il affirme que *Pierre est malade mais travaille quand même* tout en sachant que *quand on est malade, on ne travaille pas*. La polyphonie apparaît donc à plusieurs niveaux dans le contexte énonciatif et peut être le facteur, certes non exhaustif, de la présence du subjonctif dans le discours.

3- « Subjonctif et vérité » ou le concept sémantique de Robert Martin

a) **Mondes possibles et univers de croyance**

La sémantique, telle que conçue par Robert Martin, fonde sa logique sur les liens unissant sens et vérité. Il n'est pas ici question de juger de la véracité ou non d'un énoncé, mais d'établir les *conditions*, plus ou moins précises selon le locuteur, permettant d'affirmer que tel propos est vrai ou faux : ainsi, l'intelligibilité d'une phrase (condition du sens) associée à la présomption de l'existence de ce qui est avancé, que cela soit vérité ou pur mensonge, forment le postulat de la *logique du sens*. Pour R. Martin, c'est comprendre que :

« Un énoncé a du sens dès lors qu'il est possible d'énumérer les conditions dans lesquelles il peut être déclaré vrai, et conséquemment, dans lesquelles il peut être déclaré faux. Peu importe que mon dire soit objectivement vrai, faux ou absurde⁴⁸. »

⁴⁷ SOUTET, Olivier. *Le subjonctif en français*. Paris : Ophrys, 2000. 161p. L'essentiel.

⁴⁸ ROBERT, Martin. *Pour une logique du sens*. Paris : PUF, 1983. 268p.

C'est ce qu'il nomme la *sémantique véri-conditionnelle*. En somme, cela soulève le point de la relativité de la vérité en terme de sémantique, et donc, à un niveau plus large, de linguistique. De là ces deux postulats axés sur la *modalité* : les *mondes possibles* et *univers de croyance*⁴⁹. Les définitions telles qu'énoncées par R. Martin lui-même nous semblent les plus à même d'explicitier ce qui se dissimule derrière cette terminologie, somme toute philosophique :

« *L'ignorance de ce qui a lieu, une information insuffisante, la non-inscription dans la mémoire en un mot, conduit à imaginer le possible, et dès lors se crée un champ de modalité* ».

Implicitement, cela oriente la notion de possible (comme ce qui peut être vrai) vers celle de *temps* et d'incertitude, dans le sens où le locuteur se déplacerait mentalement entre passé et futur mais aussi entre virtualité et concret, hypothèse/doute et réalité, le possible étant cet espace intermédiaire où l'imagination de ce qui est côtoie ce qui est *effectivement*. Mais des limites indéniables apparaissent, dans le cadre où le locuteur n'a pas de prise sur ce qu'il dit, notamment quand il est confronté à des notions d'abstraction précises, qui rendent relativement difficiles la capacité à déterminer lesdites conditions de vérité⁵⁰. Ainsi, un axiome mathématique, ou *énoncé analytique* en terminologie sémanticienne tel que : « Deux et deux font quatre », pour reprendre l'exemple de R. Martin, n'a pas besoin d'être vérifié par l'expérience, puisqu'il est « *vrai par les seules règles que l'arithmétique se donne* »⁵¹.

L'univers de croyance est, quant à lui, « *l'ensemble indéfini des propositions que le locuteur, au moment où il s'exprime, tient pour vraies ou qu'il veut accréditer comme telles* »⁵² et subordonnerait deux sortes de mondes possibles qui se baseraient sur l'hypothèse de l'existence de propositions, contradictoires ou non avec le monde « que le locuteur admet comme le monde de ce qui est »⁵³ : respectivement les *mondes contrefactuels* et les *mondes potentiels*. Le locuteur est ainsi placé au cœur de cette théorie, l'énonciation d'une phrase (syntaxiquement et sémantiquement correcte) équivalant à la déclarer vraie. De même, les notions de vérité autant que de *flou* sémantique seraient intrinsèquement liées à sa compétence linguistique puisque l'usage que chacun a de sa langue naturelle rend inévitable une diversité de sens, donc des malentendus, quiproquos etc.

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Ibid.

⁵² Ibid.

⁵³ Ibid.

C'est donc à partir de ce postulat sémantico-philosophique que Robert Martin a abordé la question des modes de conjugaison en langue française, consacrant une part importante de ses réflexions au subjonctif qu'il a confronté au concept sémantique de vérité.

b) « Subjonctif et vérité »

Le subjonctif « *obéit à des tendances plus qu'à des règles* »⁵⁴, il y a donc une grande part d'illusions à vouloir concevoir un cadre théorique rigide qui cernerait ses emplois. C'est pourquoi R. Martin porte davantage sa réflexion sur les possibilités d'alternances modales indicatif/subjonctif, difficilement prévisibles dans les cas où l'un et l'autre mode peuvent être employés. En cela, il rejoint en partie la théorie de Gustave Guillaume dont l'axe chronogénétique met en évidence un laps de temps fondé sur un décalage de la réalité (virtuel du subjonctif et l'actuel de l'indicatif) au cours duquel subjonctif et indicatif se rapprochent jusqu'à se superposer, engendrant ainsi l'utilisation de l'un ou de l'autre suivant le choix du locuteur. De plus, il prend le parti de mettre en évidence le rôle de *que* dans l'apparition du subjonctif, rôle d'importance puisqu'il tend à « *suspendre la valeur de vérité de la proposition qu'il introduit* »⁵⁵, créant ainsi une dépendance syntaxique autant que sémantique vis-à-vis du verbe ou de la locution conjonctive le précédant.

A noter, les cas où la modalité négative ne modifie pas le sens du mode employé. Par exemple, *douter/ne pas douter que* seront tout deux suivis d'une proposition au subjonctif bien que, sémantiquement parlant, la négation actualise le procès, annulant l'incertitude inhérente au verbe *douter*. Bien que l'explication de Ferdinand Brunot soit jugée « peu enthousiasmant(e) pour le sémanticien »⁵⁶, la notion d' « influences mécaniques »⁵⁷ est alors difficilement contestable : le sens induit par le verbe n'ayant pas rôle de révélateur de l'emploi d'un mode particulier en subordonnée. Cependant, les cas où des verbes introducteurs se construisent avec le subjonctif en phrase affirmative et avec l'indicatif en négative sont avérés. L'inverse également. C'est alors grâce à la notion de *contextes épistémiques* (c'est-à-dire relatifs au degré de connaissance que le locuteur a de ce qu'il avance) que R. Martin établira un classement des emplois du subjonctif en deux grands axes.

⁵⁴ ROBERT, Martin. *Pour une logique du sens*. Paris : PUF, 1983. 268p.

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ Ibid.

⁵⁷ BRUNOT, Ferdinand. *La pensée et la langue*. Paris : Masson et Compagnie, 1953. 982p.

Associé à la notion d'univers de croyance, l'emploi du subjonctif se voit lié à l'inscription du verbe introducteur dans l'un ou l'autre monde, constitutifs de l'univers de croyance :

- Le premier axe serait ainsi fondé sur les mondes potentiels, « ce qui s'observe dans les contextes d'hypothèse, de volonté, de finalité, d'intentionnalité et de nécessité »⁵⁸.
- Le second aurait trait aux mondes contrefactuels, c'est-à-dire « les contextes d'irréalité, d'inexistence, d'antécédence, de concession et de jugement critique »⁵⁹.

Il reste, cependant, que la théorie sémantique de Robert Martin ne peut assurer précisément la prévisibilité de l'emploi du mode subjonctif, du fait de mécanismes variés (les modalités de la phrase, par exemple) autant que de facteurs extralinguistiques (la prise en compte de l'individualité linguistique, sémantique mais aussi culturelle du locuteur) qui, combinés, mettent à l'épreuve les tentatives de prédiction souhaitées.

4- Représentation de l'espace-temps et opération de pensée

Dans son *Cours de Linguistique Générale*⁶⁰, Ferdinand de Saussure prônait, comme postulat de départ à ses théories, la différenciation entre la langue et la parole dont la combinaison aboutit à une définition du langage. Par « langue », le linguiste entend un ensemble de signes utilisés par une communauté pour communiquer (le français, l'anglais ou l'italien par exemple), par « parole », l'utilisation concrète des signes linguistiques dans un contexte précis. Et il définit le « langage » comme un ensemble de signes, divisés en deux catégories : le signifié (= représentation mentale d'un mot) et le signifiant (= représentation acoustique d'un mot) dont le rapport est arbitraire et immotivé ; car rien ne justifie a priori qu'on associe tel concept à telle suite de phonèmes.

⁵⁸ SOUTET, Olivier. *Le subjonctif en français*. Paris : Ophrys, 2000. 161p. L'essentiel.

⁵⁹ Ibid.

⁶⁰ SAUSSURE, Ferdinand de. *Cours de linguistique générale*. Paris : Editions Payot, 2002. 520p. Grande bibliothèque Payot.

Les théories guillaumiennes sur le langage se sont largement inspirées de celles de Saussure, à ceci près que Guillaume différencie faits de langue et faits de discours, constituants du langage. Il conclura ainsi à la nécessité d'une opération de pensée permettant le passage d'un état de langue à un état de discours duquel le paramètre du « temps » est indissociable. C'est ce qu'il mettra en évidence dans son ouvrage *Temps et Verbe* datant de 1929, lequel est consacré à la représentation linguistique, et pour le moins philosophique, du temps exprimée par le verbe. En somme, il s'agit de rendre compte d'un temps dit « opératif » : il faut une durée minimale réelle pour qu'un esprit construise et pense une image du temps (en tant qu'événement). Comme l'a résumé Olivier Soutet : « [...] il faut du temps (opératif) pour penser le temps (événementiel) »⁶¹.

a) L'architecture du système verbo-temporel guillaumien

Insatisfait du schéma traditionnel de représentation du temps en une ligne horizontale infinie (marquant la progression du passé vers le futur et coupée entre eux par le présent), Gustave Guillaume en a créé un plus précis et plus à même de répondre à ses exigences de linguiste. En effet, dans son ouvrage *Temps et verbe*, il souhaite aboutir à une connaissance intrinsèque de l'image-temps par le biais d'une analyse qui permettrait de comprendre pas à pas le processus de la construction du temps par l'esprit, afin que l'« on [vît] du temps en train de se construire dans la pensée »⁶². Pour ce faire, il émettra une hypothèse de départ : l'existence d'une opération mentale d'une durée minimale au cours de laquelle se forme l'image-temps dans l'esprit. C'est cette durée, plus ou moins longue, qui formera son axe central limité, l'axe chrono-génétique, représentation spatiale d'une opération mentale qu'il appellera « chronogénèse »⁶³. En lieu et place de la classification traditionnelle du temps en passé, présent et futur, Guillaume introduit trois profils déterminant chacun une étape caractéristique de la formation du temps : au commencement, au milieu et à la fin d'un procès de représentation du temps soit en terminologie guillaumienne initial, médian et final, qui correspondent aux trois modes fondamentaux du système verbal français.

⁶¹ SOUTET, Olivier. *Le subjonctif en français*. Paris : Ophrys, 2000. 161p. L'essentiel.

⁶² GUILLAUME, Gustave. *Temps et verbes : Théories des aspects, des modes et des temps ; suivi de Architectonique du temps dans les langues classiques*. Paris : Honoré Champion Editeur, 2000. 225p.

⁶³ Ibid.

A travers le point initial sont représentés les modes dits nominaux, l'infinitif et les participes (présent et passé), ce que Guillaume nommera temps in posse. En effet, à ce stade, l'opération n'a pas encore été réalisée par la pensée qui est néanmoins « *en puissance de [la] réaliser* »⁶⁴. L'instant médian, quant à lui, correspond au temps in fieri, c'est-à-dire au mode subjonctif. Dans le schéma guillaumien, tous les points intercalés entre le procès initial et le procès final correspondent à cette étape. Sa caractéristique principale en est que l'image-temps est en cours de formation mentale ; elle ne s'achèvera que dans la phase finale, représentant le mode indicatif : c'est le temps in esse. Ces trois profils représentent ainsi les trois axes chronothétiques, explicitation d'une opération de pensée consistant à « *fixer dans l'esprit ce que la chronogénèse vient de créer* »⁶⁵, la chronothèse. Enfin, la notion de visée est à retenir : il s'agit du mouvement conduisant la chronogénèse à se porter d'un axe chronothétique à un autre suivant le procès engagé dans la formation de l'image-temps. A noter, le fait que ces deux opérations mentales agissent de concert : elles sont simultanées. Nous pourrions relever également l'absence de l'impératif dans la démonstration guillaumienne, ce qui s'explique par le fait qu'il est considéré davantage comme un mode de parole que comme un mode de pensée. De même, le conditionnel n'est, pour Guillaume, qu'un « *futur de degré particulier et non pas un mode* »⁶⁶, c'est pourquoi il le range dans la catégorie des temps in esse, à la même échelle que le futur de l'indicatif.

Nous achèverons cette première partie sur un point crucial de la théorie guillaumienne, fondée sur un simple constat : le nombre de formes temporelles augmentent à mesure que l'on avance dans la chronogénèse, plus précisément à mesure que l'on approche du temps in esse. Guillaume explique ce phénomène grâce au concept de réalisation : le temps in fieri, correspondant au subjonctif, ne contient que quatre formes, réparties en deux aspects (temps simples et composés) quand le temps in esse en contient dix réparties en trois époques ayant une valeur de réalisation extrêmement forte puisqu'elles coïncident avec une notion de temporalité bien plus précise. Ainsi, la thèse soutenue par Guillaume crée-t-elle un lien entre accroissement du nombre des temps verbaux et réalisation de l'image-temps.

⁶⁴ Ibid.

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ Ibid.

b) Le subjonctif, temps *in fieri*

Ainsi, compte tenu des possibilités offertes par le français, il résulte que la pensée en action de langage sélectionne le mode approprié aux besoins de représentation de l'image-temps dans le discours. Or, dans la terminologie traditionnelle, le subjonctif est dit à portée virtualisante ou non actualisée de l'événement induit par le verbe, Guillaume explique donc son emploi par le fait que la représentation s'avère non achevée, ou, tout du moins, moins achevée qu'en utilisant le mode indicatif, à portée actualisante. C'est ce qui lui permet, de fait, d'opposer modes indicatif et subjonctif, dans le sens où chacun rend compte d'une représentation propre du temps : ainsi, peut-on dire que le temps *in fieri* (subjonctif) explicite une temporalité plus floue qui rend plus difficile une opposition nette entre les temps qui le composent, puisqu'il n'en compte que quatre employés pour caractériser chacune des trois époques que sont le passé, le présent et le futur. C'est pourquoi l'on pourra utiliser un subjonctif parfait pour exprimer aussi bien un futur qu'un passé, par exemple. Plus ancré dans la réalité, l'indicatif, lui, possède dix temps.

Ainsi, la différenciation subjonctif/indicatif semble tout à fait nette. En réalité, elle ne l'est pas. En effet, si l'on fait fi des modes nominaux, le temps *in posse* donc, nous nous rendons compte que le locuteur francophone ne dispose plus que de deux modes personnels, représentant chacun un axe sur le schéma guillaumien, le médian et le final qui, pour aller de l'un à l'autre, figurent une actualisation de la pensée et une réduction de la virtualité. Sans mode intermédiaire, le locuteur est tenu de *choisir*. Selon Olivier Soutet, cela explique la possible « interchangeabilité quasi parfaite, sans réelle nuance sémantique, entre indicatif et subjonctif »⁶⁷. Ceci révèle l'existence d'une zone de flottement entre temps *in fieri* et temps *in esse*, et nuance la certitude que le subjonctif est le mode du virtuel. Ayant conscience de cette difficulté, Guillaume a mis en place un raisonnement décrivant les quatre stades de l'existence d'une pensée : *possible, probable, certain* et *réel*. Ici, seule la notion de possible induit le subjonctif, le propre de ce terme étant « d'annuler la capacité d'actualité (= chances d'être) par une capacité égale et contraire (= chances de ne pas être) »⁶⁸. Cependant, l'on trouve des occurrences de subjonctif après la locution verbale *il est probable que*, généralement suivie de l'indicatif, la notion de *probable* induisant une plus grande chance d'être que possible. Ce qui revient à confirmer la difficulté, à un moment donné de l'axe chronogénétique, de différencier

⁶⁷ SOUTET, Olivier. *Le subjonctif en français*. Paris : Ophrys, 2000. 161p. L'essentiel.

⁶⁸ GUILLAUME, Gustave. *Temps et verbes : Théories des aspects, des modes et des temps ; suivi de Architectonique du temps dans les langues classiques*. Paris : Honoré Champion Editeur, 2000. 225p.

l'instant crucial mais quasi imperceptible permettant de passer de l'un à l'autre mode. Tout ceci se rapporte, en définitive, au postulat guillaumien selon lequel les expressions (notamment verbales ou adjectivales) suivies du subjonctif ont un contenu sémantique propre à le déclencher du fait d'un excès de signification qui en brouille la visée actualisante.

Par le biais de sa théorie sur les temps et les verbes, Gustave Guillaume a pu mettre en évidence l'importance du facteur temporel dans le processus mental de mise en place du discours d'un locuteur : c'est la chronogénèse, qui se fonde sur l'hypothèse d'un laps de temps permettant la construction de l'image-temps dans l'esprit. En créant ainsi un axe de la représentation temporelle plus précis, il a renouvelé les interprétations quant aux divers emplois des modes et a mis en relief, notamment, l'opposition, parfois ténue voire invisible, entre indicatif et subjonctif. Ce dernier est, selon Guillaume, le mode du *possible*, du flou temporel quand l'indicatif est ancré dans un temps plus limité et concret.

II. Quand un mode devient emblème d'une évolution linguistique et sociétale : démonstration et illustration

A) Langue française en mouvement : un impact sur l'emploi du subjonctif ?

1- Le langage et la vision du monde

a) Langage et environnement humain : construction de la réalité et communication

Le XIXe siècle est un siècle charnière où le Romantisme exaltant et la philosophie, notamment allemande, laissent peu à peu place à la montée en puissance du réalisme et du positivisme. C'est en ce temps oscillant entre subjectivité littéraire et froide objectivité scientifique qu'a émergé la pensée de Wilhelm von Humboldt qui, à mi-chemin entre la métaphysique de Kant qui a publié sa *Critique de la raison pure* en 1781, et Auguste Comte qui érige les méthodes expérimentales au rang de science suprême, tente de conjuguer expériences empiriques et philosophie pour mettre au point une hypothèse de linguistique historico-comparative fondée sur une conception anthropologique du langage, à contre-courant de l'avancée scientifique positiviste alors en plein essor. Sur quoi repose ce nouveau

regard scientifique sur la langue ? Le philosophe-linguiste Humboldt a posé les bases de son hypothèse linguistique sur l'union intrinsèque du langage et de la pensée : avec le premier acte de la pensée débute simultanément le premier acte de langage. Car ce n'est que dans la langue que la pensée peut prendre conscience d'elle-même. C'est donc la mise en évidence du rapport fondamental liant à la fois la réflexion et le langage comme facultés intrinsèques de l'être humain, mise en évidence aussi de la prise de conscience de l'Homme sur ce qui lui est extérieur : le monde d'une réalité qui n'est que le reflet de la conception humaine. Dans une lettre à Schiller datant de 1800, Wilhelm von Humboldt écrira :

« Le langage est donc sinon absolument du moins physiquement le moyen par lequel l'homme se forme lui-même et forme en même temps le monde, ou par lequel il devient conscient de lui-même en séparant un monde de lui-même. »⁶⁹

C'est à partir de cette étape que s'amorce la théorie humboldtienne du langage et de la vision du monde. En effet, chaque langue serait porteuse d'une *vision du monde*, marqueur d'une conception particulière de l'environnement qui l'entoure et donc d'une culture et d'une identité, en plus d'être la manifestation d'un pluralisme bénéfique. La variété des langues et des conceptions qu'elles transportent sont le reflet de la pluralité humaine, aussi bien au niveau individuel qu'au niveau social. Et « *les visions du monde ne sauraient être des prisons de la pensée* »⁷⁰ : en effet, chaque individu maîtrisant la langue d'une communauté quelconque y imprime son empreinte et donc dépasse continuellement le point de vue véhiculé par l'idiome sur la réalité qui, de fait, ne reste pas figée en un regard unique mais est en perpétuelle évolution. Ainsi, la langue serait un phénomène à la fois interne et externe de réciprocité avec l'Homme, puisqu'elle lui permet de construire sa pensée qu'il enrichit de sa propre individualité en même temps que de sa sociabilité. Jurgen Trabant, citant Humboldt, dira que cela manifeste les « *manières multiples dont le monde se réfléchit dans les différents individus* »⁷¹ et inversement. Le contact avec l'étranger (au sens de ce qui est différent de soi) garantit alors la vitalité des échanges entre individus aussi bien qu'entre communautés. De ce fait, l'apprentissage de diverses langues garantit une ouverture sur l'Autre aussi bien que sur la représentation particulière transmise par un langage autre. La polyphonie linguistique comme autant de points de vue différents sur le monde, permettrait au langage (de manière

⁶⁹ In TRABANT, Jurgen. *Humboldt ou le sens du langage*. [Paris] : Mardaga, 1992. 203p. Philosophie et langage. Traduction d'une lettre issue de : SCHILLER, Friedrich. *Der Briefwechsel zwischen Friedrich Schiller und Wilhelm von Humboldt*. HUMBOLDT von, Wilhelm. Berlin : Siegfried Seidel, 1962.

⁷⁰ TRABANT, Jurgen. *Humboldt ou le sens du langage*. [Paris] : Mardaga, 1992. 203p. Philosophie et langage.

⁷¹ Ibid.

universelle) de ne pas se cantonner à une seule vision *limitée* du monde, ou tout du moins, de dépasser les limites de son propre regard et de « manifester les possibilités de la pensée humaine »⁷². Car la capacité humaine à apprendre d'autres types de langues et à communiquer serait la preuve d'une compréhension linguistique primitive inhérente au système de pensée de l'Homme, ce qui permet la pluralité des représentations et non la confusion brouillant tout rapport sociable avec autrui...Humboldt contredit ainsi le mythe biblique de la tour de Babel.

b) L'hypothèse de la relativité linguistique

L'hypothèse de la relativité linguistique est apparue dans la première moitié du XXe siècle aux Etats-Unis, avancée dans le cadre de recherches sur les langues amérindiennes, dans le domaine ethnolinguistique. Benjamin Lee Whorf, étudiant en chimie de prime abord, devint l'élève d'Edward Sapir, linguiste dont il reprendra la thèse. Bien qu'évitant une généralisation et une radicalisation de son propos, Sapir considérait malgré tout qu'une langue représentait une *certaine* vision du monde, dans le sens où le langage serait la traduction d'une réalité sociale propre à une culture déterminée. Ce qui ne va pas sans rappeler la théorie de Humboldt au début du XIXe siècle. Mais B.L. Whorf ira plus loin dans un essai publié à titre posthume, *Language, thought and reality*⁷³, provoquant un débat qui sera longtemps d'actualité. Car il reprend certes la conception de son maître :

« (...) Whorf pose que les structures linguistiques de notre langue première conditionnent au sens propre, c'est-à-dire prédéterminent, orientent et surtout organisent la vision que nous avons du monde non linguistique – physique, social et psychologique⁷⁴. »

Qu'il mènera cependant jusqu'à une notion que nous qualifierions de « déterminisme linguistique », dans le sens où la vision du monde inhérente à toute langue serait irréductible : il stipule ainsi que la langue n'est pas simplement un moyen d'exprimer la pensée, mais ce qui forme la pensée même. « Les formes des pensées d'une personne sont gouvernées par des lois

⁷² Ibid.

⁷³ WHORF, Benjamin Lee. *Linguistique et anthropologie : Language, thought and reality*. [Paris] : Denoël, 1969. 223p.

⁷⁴ MOUNIN, Georges. *Linguistique et philosophie*. [Paris] : Presses Universitaires de France, 1975. 216p. Collection Sup.

structurelles inexorables, dont elle est inconsciente »⁷⁵. Poussant le raisonnement à son terme, nous aboutissons à la conclusion que les limites de la langue deviendraient les limites de la pensée...de même que les mécanismes engendrant la pensée seraient entièrement déterminés par la langue, rendant quasiment impossible la communication entre groupes sociaux de langue différente, les structures linguistiques associées aux visions du monde correspondantes les cloisonnant irrémédiablement parce que propres à chacune donc uniques.

C'est sur ce dernier point que notre point de vue diverge. Car il y a communication, nous ne pouvons que le constater, d'autant plus aujourd'hui du fait de la mondialisation : le plurilinguisme fait partie intégrante d'une construction sociale en pleine formation, ce qui contredit Whorf, du moins en ce qui touche au déterminisme linguistique. Car parler de visions du monde différentes pour chaque langue ne signifie pas qu'il n'existe pas une base objective inaliénable mettant en évidence des principes universels, des concepts tels le temps, l'espace, la cosmologie, qui, bien que prenant ancrage dans la réalité de manière variable d'une langue à une autre, n'en constituent pas moins autant de domaines cruciaux qui ont permis à chaque société de concevoir la réalité de l'environnement auquel elle est soumise. Il nous semble ainsi irréfutable qu'il y ait un socle culturel commun et une base de langage/pensée universelle inhérente à l'espèce humaine, tel que l'a explicitée Noam Chomsky dans sa théorie sur l'universalité du langage⁷⁶. Sans quoi aucune communication, compréhension ni sociabilisation n'auraient pu être possibles entre diverses sociétés humaines. Cependant, les différences de conditions d'existence, de lieux de vie, de spiritualité, de confrontation à la nature ou au progrès, ont permis l'émergence d'identités linguistiques multiples, aux systèmes de classification et de catégorisation propres, résultats de conceptions du monde multiples et qui ne sont pas figées. Car soumises aux aléas de l'Histoire (des histoires) humaine(s) et aux influences des langues entre elles (les emprunts par exemple), elles s'adaptent aux bouleversements frappant la culture (et accessoirement le mode de vie) d'un groupe social, voire de plusieurs. Ainsi, Edward Sapir dira :

« La parole est une activité humaine qui varie sans limites fixées à mesure que l'on va de groupe social en groupe social, car c'est un héritage purement historique du groupe, le produit d'un usage social de longue date⁷⁷. »

⁷⁵ WHORF, Benjamin Lee. Linguistique et anthropologie : Language, thought and reality. [Paris] : Denoël, 1969. 223p.

⁷⁶ CHOMSKY, Noam. *Le langage et la pensée* (édition augmentée). [Paris] : Editions Payot, 1968. 144p. Collection Essais.

⁷⁷ SAPIR, Edward. *Le langage. Introduction à l'étude de la parole*. Paris : Editions Payot, 1970. 231p. Collection Petite bibliothèque Payot.

2- Langue et subjonctif français, à l'épreuve du monde et de l'oral

a) Le mouvement de la langue...

Que révélerait cette théorie, appliquée à une structure linguistique précise ? Car le plus délicat n'est pas tant de formuler le concept de vision du monde que de le confronter à une réalité linguistique concrète. En nous fondant sur l'hypothèse d'Edward Sapir, postulant que langage et représentation du monde évoluent de concert au gré de l'Histoire, nous avons jugé pertinent de soumettre la langue française à ce type d'analyse. En effet, son emploi, depuis sa normalisation aux XVI - XVIIe siècle, a considérablement évolué ; c'est pourtant sur le seul XXe siècle que nous nous attarderons. Pourquoi ? Parce que les bouleversements sociétaux et historiques qui le jalonnent nous semblent les plus à même de donner une explication pertinente de l'évolution fulgurante qu'a connue la langue française, en un laps de temps si court. De plus, une question se pose : cette évolution linguistique traduit-elle une évolution parallèle de la représentation du monde ?

La majorité des théories sur les modifications syntactico-lexicales du français prônent un aspect purement grammatical, évitant une perspective plus « socio-philosophique » de la problématique : la linguistique est généralement perçue comme une science expérimentale, loin de valider des considérations perçues comme abstraites. Une telle approche ne peut pourtant que l'enrichir, lui permettant ainsi d'accéder à un système plus général où expériences concrètes et concepts se complèteraient, globalisant un contenu extrêmement vaste. L'approche linguistique n'exclut pas une réflexion philosophique et historique.

Langue de la diplomatie dans toute l'Europe entre la fin du XVIIe et le début du XXe siècle (jusqu'en 1919 et le Traité de Versailles) grâce à trois facteurs d'importance, « les succès politiques d'une part, les faits d'armes d'autre part, enfin la qualité des écrits de grands auteurs »⁷⁸, le français a la réputation d'être la langue de l'abstrait et de la finesse intellectuelle. L'origine d'un tel regard porté sur la langue s'explique par le contexte socioculturel en vigueur à l'époque, puisqu'il s'avère que, telle qu'elle était pratiquée dans les

⁷⁸ HAGEGE. Claude. *Combat pour le français. Au nom de la diversité des langues et des cultures*. Paris : Odile Jacob, 2008. 244p. Poches.

salons mondains et autres hautes sphères⁷⁹ notamment politiques, mondes des apparences et des interactions humaines, se parant des nuances les plus fines pour rendre compte de la palette des rapports humains (animosités, amitiés, amours etc.) et politiques, ainsi que la réalité, telle que perçue au travers de la langue. En ce sens, elle était donc langue de communication et de subtilité. Associée à la philosophie et à la littérature, elle devient langue de l'abstraction et des concepts fondamentaux...

Mais loin de se restreindre à cet élitisme qui aurait pu lui être fatal, la langue française s'étend sur le monde, grâce à l'expansion coloniale, ce qui lui donne un second souffle, et non des moindres. Car pour légitimer et faciliter sur le long terme cette conquête à la fois commerciale et violente, la politique mise en œuvre s'est appuyée sur l'apprentissage aux populations conquises de la langue française, et avec elle des idéaux universalistes propres à la France. Elle était alors « *une arme importante pour soutenir une politique d'expansion, puisqu'[elle] était offerte aux colonisés comme la face culturelle* »⁸⁰, propre à pacifier, à longue échéance, ce qui était une invasion : l'école était le moyen adéquat pour faire rayonner et promouvoir la civilisation française au-delà de ses frontières. « Pour se faire aimer, il faut faire aimer sa langue ». ⁸¹ Le français, par le biais de la francophonie, allait amorcer des changements voire des bouleversements aussi bien lexicaux que syntaxiques au fur et à mesure des évolutions sociétales. Parallèlement, en France, l'industrialisation et l'avènement du positivisme scientifique amorcés dans la seconde moitié du XIX^e siècle bouleverse la langue (progrès techniques et urbanisation massifs ont entraîné des néologismes et le mélange des patois etc), bouleversement qui se poursuivra au cours de la période des Trente Glorieuses, en brassant et en intégrant les populations les plus diverses grâce à une immigration nécessaire. L'évolution sociétale et économique propice à l'après-seconde guerre mondiale a joué un rôle de première importance dans l'évolution de la langue, notamment au niveau du lexique, qui s'enrichit d'emprunts et de néologismes. Mais plus que sur le lexique, le bouleversement le plus significatif nous semble porter sur les structures syntaxiques qui se modifient à mesure que la mentalité française change. Par exemple, l'effacement inéluctable du passé simple, à l'oral aussi bien qu'à l'écrit, remplacé dans la grande majorité des cas par le passé composé, plus

⁷⁹ « En d'autres termes, [l'] image [de la langue française] était déjà, et depuis longtemps, celle d'une langue des élites et des classes favorisées par la fortune ». HAGEGE. Claude. *Combat pour le français. Au nom de la diversité des langues et des cultures*. Paris : Odile Jacob, 2008. Poches. p.20

⁸⁰ Ibid.

⁸¹ Ibid.

simple et moins pompeux. De notre point de vue, l'évolution de l'emploi du subjonctif au XXe siècle illustre clairement ce bouleversement.

b) ...entraîne une évolution syntaxique du subjonctif français

α) L'éviction des imparfait et plus-que-parfait du subjonctif

Suivant diverses grammaires dites traditionnelles, le subjonctif « est le mode du non-jugement »⁸², « dont le procès (...) reste de l'ordre de la virtualité »⁸³, le mode de la « non-assertion du procès virtuel »⁸⁴. Marqueur de la virtualisation d'un procès, ne devrait-il pas représenter, à un autre niveau, par déduction autant que par symbolisme, ce que nous appelons communément l'*abstraction* ? Un mode pour concevoir mentalement ce qui n'a pas encore de réalité, ce qui n'est pas concrétisé, laissant la porte ouverte à toutes les possibilités conceptuelles ? C'est pousser plus loin la théorie de G. Guillaume sur la chronogénèse, c'est agrémente le stade purement linguistique d'une approche davantage axée sur la philosophie du langage. C'est pourtant là notre postulat : le subjonctif comme ce qui matérialise l'abstrait par la pensée et la parole. Or, dans un monde rapide où le concret et le pragmatisme règnent, le subjonctif perd sa valeur. Car bien que toujours d'une fréquence assez forte à l'écrit comme à l'oral, du moins pour deux de ses tiroirs temporels (le présent et le passé), il n'y a plus adéquation aujourd'hui entre le mode et la vision du monde qu'il induisait. Maurice Gross a émis l'hypothèse selon laquelle « *on pourrait arguer que le subjonctif ne se maintient qu'artificiellement, grâce à l'école et à la pression sociale qui le value comme élément de la langue de prestige* »⁸⁵. Nous acquiesçons. En effet, à l'heure où commerce et vitesse sont les maîtres-mots d'une grande part des sociétés, à l'heure où les migrations n'ont jamais été si importantes, il convient qu'une langue s'apprenne vite, quitte à la vider de sa substance (c'est le cas de l'anglais, qui, bien que « parlé » à travers le monde, n'est qu'un ersatz de la langue originelle (celle des natifs de langue anglaise), en vue de faciliter les échanges commerciaux

⁸² MOREL, Mary-Annick. *La concession en français*. Paris : Ophrys, 1996. 158p. L'essentiel français.

⁸³ LEEMAN-BOUIX, Danielle. *Grammaire du verbe français : Des formes au sens ; modes, aspects, temps, auxiliaires*. Paris : Nathan, 1994. 224p. FAC. Série linguistique.

⁸⁴ RIEGEL, Martin. *Grammaire méthodique du français*. PELLAT, Jean-Christophe et RIOUL René. Paris : Presses Universitaires Françaises, 2001. 646p. Quadriège.

⁸⁵ GROSS, Maurice. Correspondance entre forme et sens à propos du subjonctif. In *La langue française*, 39, 1978, p.49.

et communicationnels de base)⁸⁶. Or, les structures syntaxiques complexes et la conjugaison fastidieuse du français lui portent préjudice, puisque nous entrons dans une ère de simplification. Cela se marque principalement à l'oral, au niveau des tournures grammaticales employant le subjonctif : la disparition des imparfait et plus-que-parfait du subjonctif, amorcée dès la fin du XIX^e siècle est pratiquement achevée aujourd'hui, exception faite de certaines tournures archaïsantes ou figées. Pour la majorité des locuteurs, l'emploi de ces deux tiroirs temporels du subjonctif reflète une dimension que nous qualifierons d'élitiste, dans le sens où elle est synonyme d'un bien-parler assimilé à l'aristocratie française des siècles précédents...ou d'une volonté de passer pour quelqu'un qui maîtrise parfaitement la « belle langue » par snobisme. Nous pouvons constater un tel jugement dans des catégories sociales plus ou moins déterminées voire déterminantes, les classes populaires notamment à l'égard d'une bourgeoisie qui, à travers ce facteur linguistique, tend à vouloir se différencier du reste de la population. De même au niveau politique où l'imparfait du subjonctif était (est encore ?) assimilé au Front National dont le leader faisait un usage du subjonctif imparfait grammaticalement impeccable⁸⁷ dans ses prises de parole. De la même manière, des « parvenus » auront tendance à soigner leur langage à l'extrême pour mieux correspondre au moule socioprofessionnel dans lequel ils auront réussi à être acceptés, ou des écrivains, pointilleux sur la grammaire. Cependant, pour l'immense majorité des français, toutes classes sociales confondues, aujourd'hui, imparfait et plus-que-parfait du subjonctif ne sont que de vagues réminiscences d'une langue française qui n'est plus. Par certains aspects, leurs formes sont jugées comiques voire ridicules/péjoratives, notamment avec les morphèmes en –ss, propres à l'imparfait. De plus, la valeur temporelle de l'imparfait et du plus-que-parfait du subjonctif, évidente au XVII^e siècle, est dépassée, le présent et le passé du subjonctif pouvant s'y substituer. De même, nous ne pouvons que constater qu'imparfait et plus-que-parfait du subjonctif ont été concurrencés par ce que nous nommerons un relais sémantique matérialisé sous les traits du conditionnel⁸⁸, ni tout à fait mode, ni tout à fait temps, les avis divergeant suivant les grammaires. Parallèlement à la disparition de la moitié des tiroirs temporels du subjonctif émergent des emplois du conditionnel précisément dans les structures à valeurs modales qui appelaient ces deux temps du subjonctif : l'irréel et le potentiel. De même dans

⁸⁶ HAGEGE, Claude. *Combat pour le français. Au nom de la diversité des langues et des cultures*. Paris : Odile Jacob, 2008. 244p. Poches

⁸⁷ <http://jldelfour.blog.lemonde.fr/2009/06/22/grammaire-et-politique-le-subjonctif-de-la-haine/>

⁸⁸ BRUNOT, Ferdinand. *La pensée et la langue*. Paris : Masson et Compagnie, 1953. 982p.

les systèmes hypothétiques, les constructions à l'imparfait du subjonctif seul (*Fût-elle la plus grande criminelle de l'Histoire, jamais il ne pourrait la dénoncer*), équivalant à une structure syntaxique introduite par –si ou -même si, sont remplacées par les structures associant les temps de l'indicatif (si + imparfait/plus-que-parfait de l'indicatif) au conditionnel. En revanche, le plus-que-parfait connaît un sort plus particulier, puisque les paradigmes du mode constituent la seconde forme du conditionnel passé, extrêmement peu usitée cependant, si ce n'est en langue soutenue. La syntaxe s'est donc adaptée à l'évolution de la langue et a mis en place un procédé de remplacement des temps défaillants. Mais le conditionnel est-il porteur des mêmes valeurs que le plus-que-parfait et l'imparfait du subjonctif ? La notion temporelle de ces deux tiroirs a été remplacée par le présent et le passé du subjonctif, la valeur modale par le conditionnel, présent et passé, mais aussi par l'indicatif imparfait et plus-que-parfait. Qu'en est-il de la valeur abstraite et culturelle qu'ils portaient ? C'est l'origine de l'idée selon laquelle il y aurait une perte de valeurs, et donc une perte d'une certaine manière de penser et de concevoir le monde, symbolisées par ces deux tiroirs en voie d'extinction ; car s'ils ont été créés et utilisés, c'est bien qu'ils rendaient compte d'un temps particulier, non pas comparable aux temps de l'indicatif (basés sur les passé, présent et futur), mais un temps propre à complexifier, nuancer et [r]affiner les conceptions mises en place par l'esprit, au travers d'un mode de conjugaison :

« Son emploi implique un amour de la langue et de ses ressources. Il symbolise l'effort, l'obéissance à la prescription d'user de la culture, d'en explorer les richesses verbales. Il incarne la règle grammaticale compliquée, celle dont l'acquisition coûte, comme une sorte de rituel initiatique scolaire. Son règne s'étend à travers la phrase : exigeant que le temps du verbe de la principale et celui des complétives s'accordent, il requiert une vue synoptique de son propre discours. À l'École, on rit du subjonctif tant qu'on ne le maîtrise pas. »⁸⁹

β) Subjonctif dans la langue parlée : origine et moteur du bouleversement des usages

A ce constat s'ajoute l'apparition de deux phénomènes parallèles, perçus dans le langage oral. Plus souple, moins strict et codifié que l'écrit, plus spontané également, celui-ci permet de varier les habitudes langagières, de bousculer les normes grammaticales. En premier lieu, cela se manifeste quand le mode indicatif tend à s'imposer dans certaines structures syntaxiques où

⁸⁹ <http://jldelfour.blog.lemonde.fr/2009/06/22/grammaire-et-politique-le-subjonctif-de-la-haine/>

les deux modes, indicatif et subjonctif sont possibles⁹⁰(1), mais peut aussi être employé de manière erronée après une locution conjonctive (2) introduisant une proposition au subjonctif.

Ex : (1) Je ne crois pas qu'il sait que c'est mal – Je ne crois pas qu'il sache que c'est mal.

(2) *Malgré le fait qu'il s'en va longtemps, il revient toujours**.

D'ailleurs, nous avons pu constater une simplification de la locution « *malgré le fait que* » en « *malgré que* ». Nous trouvons ainsi des énoncés du type :

*Malgré qu'il s'en va longtemps, il revient toujours.**

Bien que, dans la majorité des cas, le subjonctif se maintienne correctement, en dépit du raccourcissement de la locution :

*Malgré qu'il s'en aille longtemps, il revient toujours.**

Le même phénomène d'inversion apparaît avec la locution *le fait que* + subjonctif, dont la construction varie en : *Le fait qu'il s'en va ne signifie pas qu'il te quitte.*

A l'inverse, nous pouvons noter des occurrences de subjonctif présent ou passé employé en lieu et place du mode indicatif, là encore de manière erronée. L'exemple le plus frappant reste celui d'*après que* qui, normativement, se construit avec l'indicatif, puisque comme son sens l'indique le procès évoqué dans la proposition subordonnée est postérieur à celui de la proposition principale. Or, il semblerait bien plus *élégant* d'utiliser le subjonctif, dans un souci d'hypercorrection trompeur mais bel et bien réel. C. Hagège explique ce type de comportement linguistique par un manque d'analyse au profit d'une quête de l'expressivité : « *L'évolution de la langue peut en venir à masquer la structure d'une expression, les usagers cessant de l'analyser selon la logique de son sens.* »⁹¹ Ce point s'avère extrêmement intéressant puisqu'il sous-entend que l'habitude du maniement de la langue peut, à la longue, en fausser l'usage, à l'oral notamment, où le jeu des sonorités joue un rôle aussi important que « *le foisonnement des formes innovantes ou expressives, souvent liées à un défaut d'analyse* ». ⁹² Ici, un amalgame formel est apparu entre les structures *avant que* + subjonctif

⁹⁰ SOUTET, Olivier. *Le subjonctif en français*. Paris : Ophrys, 2000. 161p. L'essentiel.

*signifie que l'énoncé est grammaticalement incorrect.

⁹¹ HAGEGE. Claude. *Combat pour le français. Au nom de la diversité des langues et des cultures*. Paris : Odile Jacob, 2008. 244p. Poches.

⁹² Ibid.

et *après que* + *indicatif*, en dépit du degré d'actualisation contraire définissant le sens de l'une et l'autre locution.

De manière assez manifeste, nous ne pouvons nier que subjonctif présent et passé sont toujours d'actualité et font partie du paysage oral de la langue française. C'est au niveau de leur emploi que l'évolution linguistique se révèle, l'ampleur du facteur social jouant un rôle déterminant dans la maîtrise et l'usage de la langue. La notion de *bien parler* ne correspond plus aux critères normatifs qui fixent le cadre de la langue, mais répond à une efficacité du langage autant qu'à une esthétisation, une sorte de phénomène de mode : ainsi le subjonctif, considéré comme un exemple syntaxique marquant le prestige, pourra-t-il être employé, à tort ou à raison, suivant des critères de goût ou d'apparences, et non plus pour se contenter d'exprimer un propos le nécessitant. La langue française se confronte à une stylisation de l'oral.

Y) Une oralisation de l'écrit ?

Qu'en est-il de la langue écrite ? De la syntaxe ? Sont-elles concernées, elles aussi, par les multiples mutations qui modifient le panorama linguistique français du XXe siècle ? Lexicalement parlant, la réponse est évidemment affirmative, le vocabulaire actuel ayant considérablement changé en regard à celui du début du siècle dernier, empruntant aux langues étrangères, s'enrichissant grâce aux nouvelles techniques et technologies, grâce aux évolutions sociétales. Du point de vue syntaxique, notre réponse sera plus réservée. Car la syntaxe représente la structure, le noyau dur d'une langue ; pour la bouleverser, il faut donc que les modifications imprègnent le langage au point de concurrencer les structures existantes. La langue courante imprime les mutations issues de l'oral, qui passent du statut d'exception linguistique à celui d'expression courante. C'est à partir de ce changement de statut qu'elles peuvent faire leur apparition dans l'écrit. Mais il faut compter également avec un autre phénomène : l'oralisation de l'écrit, cette tendance à écrire comme on parle, déjà observable dans la presse écrite aujourd'hui, ainsi que chez certains auteurs français, le plus connu étant Louis-Ferdinand Céline. Nous tenterons de vérifier si cette tendance est effective dans la littérature du XXe siècle, en troisième sous-partie.

En définitive, ces tendances mettent bien en évidence l'importance de deux facteurs : *les bouleversements sociaux* qui se manifestent à travers *la langue parlée*, jouent un rôle

crucial dans l'évolution de l'emploi du subjonctif en français. Cette évolution est-elle condamnable ? Il n'est pas de notre ressort d'émettre un jugement de valeur. En revanche, les réactions suscitées par l'évolution de l'emploi du mode subjonctif sont intéressantes, que ce soit du côté de ceux qui l'encouragent ou de ceux qui la condamnent

Ainsi, si déclin du subjonctif il y a, il est à deux niveaux. Premièrement, au niveau de son emploi : d'un côté, imparfait et plus-que-parfait ne sont plus que des restes d'une langue passée, de plus en plus figés dans des expressions archaisantes, remplacés par le conditionnel, tandis que le présent et le passé du subjonctif sont toujours fortement usités, bien qu'en concurrence directe avec l'indicatif, principalement à l'oral. Deuxièmement, un déclin du *sens* qu'induit ce mode est notable : la vision du monde qu'il impliquait ayant changé, l'emploi qui en est fait a changé de concert, se fondant de plus en plus sur des connaissances grammaticales approximatives, voire appauvries, et un manque d'analyse évident des structures langagières par ceux-là même qui pratiquent la langue française et sa conjugaison au quotidien. De ce fait, l'évolution linguistique repose toute entière sur l'évolution sociétale en même temps qu'individuelle. Le subjonctif ne fait pas exception et soulève aujourd'hui bien des débats entre ses détracteurs et ses protecteurs.

Prenant le parti du subjonctif, Richard Millet et Erik Orsenna se sont posés en protecteurs et défenseurs de ce mode, expliquant le pourquoi de cet attachement, de cet entêtement à vouloir réhabiliter le subjonctif, dans deux ouvrages⁹³ que nous nous proposons d'étudier.

B) Le regard de l'écrivain sur sa langue : de la défense d'un mode en péril

Le rôle et le travail des écrivains dans la protection, la diffusion de la langue induit bien des interrogations : quel type de langue veulent-ils promouvoir ? Quel type de langage ? Qu'est-ce que la « belle langue » pour l'auteur ? Pourquoi vouloir la protéger ? Contre quoi, contre qui ? Pourquoi le subjonctif est-il devenu l'emblème du bouleversement de la langue française pour les écrivains ?

⁹³ MILLET, Richard. *Le sentiment de la langue I, II, III*. Paris : Table ronde, 1993. 308p. Petite vermillon et ORSENNA, Eric. *Les chevaliers du subjonctif*. Paris : Le Livre de poche, 2006. 181p.

L'écrivain a la langue pour matériau, il ne peut qu'être sensible à ses mutations, parfois imperceptibles, parfois évidentes ou nécessaires. Puisque le langage entre de plein pied dans le style de l'auteur, étant son support indispensable, porter notre attention sur le rapport de l'écrivain à sa langue et à ses composantes (le subjonctif en l'occurrence) nous semble indispensable pour saisir ce lien subjectif, axé sur le sentiment et pourtant presque charnel, qui est tissé entre des auteurs et ce mode en perdition. Ce regard serait susceptible d'éclairer notre propos sur la perception du subjonctif à l'écrit.

Pour R. Millet comme pour E. Orsenna, le subjonctif est indissociable de la langue française, tout comme la langue française est indissociable du subjonctif et des temps qui le composent ; bouleverser le subjonctif, c'est bouleverser la langue dans son ensemble, et avec elle les valeurs qu'elle transporte : au terme de leur pensée, cela signifie un bouleversement de la société même. Mais si pour l'un, la déchéance du subjonctif et avec elle, celle de la langue française, sont inéluctables, pour l'autre, un travail pédagogique de redécouverte de la langue pourrait modifier la donne pessimiste planant sur ce mode.

1) R. Millet, écrivain-spectateur impuissant du bouleversement des mentalités et de la langue françaises

a) De la ferme condamnation d'une époque dévastatrice

« Mondialisation », « standardisation », « vanités », tels sont les termes que l'on débusque de manière récurrente dans *Le Sentiment de la langue*⁹⁴, dès que son auteur s'attarde à évoquer la langue française et le subjonctif. Sa critique est acerbe à l'égard d'une société qui malmène sa langue, car il y a bien une notion de propriété chez R. Millet, comme un droit de regard sur les outrages commis sur le langage, comme un soufflet à lui infliger dès que l'on égratigne un temps, un verbe, un terme lexical. Amour de la langue et haine de ceux (locuteurs comme écrivains) qui la pratiquent si mal s'entrecroisent.

Le rapport qu'entretient R. Millet à la langue française est celui d'un expatrié. Se considérant davantage comme un francophone que comme un français (né en France, il part au Liban au cours de son enfance), il trouve non pas sa patrie dans la langue française, mais son identité :

⁹⁴ MILLET, Richard. *Le sentiment de la langue I, II, III*. Paris : Table ronde, 1993. 308p. Petite vermillon.

« La langue française ne peut pas être vécue comme patrie. »⁹⁵ C'est pourquoi il s'élève contre ces mutations qui la défigurent comme une atteinte à lui-même, autant qu'à la langue.

L'oral comme l'écrit de l'idiome français ont évolué, en accord avec une mentalité humaine globale que l'auteur condamne. En effet, ce à quoi il s'attaque sont pour lui les maux d'une époque en perdition, la mondialisation en premier lieu, avec prééminence de l'anglais et nivellement des cultures : tout doit être facile à apprendre, efficace, simple et basique, notamment la langue, simple outil de communication. « *Et la langue, abusivement simplifiée, s'abêtit, s'affaiblit, devient perméable à des structures étrangères.* »⁹⁶ Comptons, en outre, la standardisation, avec cette impression que les gens parlent comme ils consomment : vite, mal et à l'identique. Le symptôme de ce déclin généralisé est le mode du subjonctif, avec son imparfait et son plus-que-parfait déchu que l'on n'emploie plus, son présent et son passé que l'on emploie moins ou mal. En réalité, à travers ce besoin de se raccrocher au subjonctif, il y a un besoin de lutter contre son époque, son immédiateté, son choix de l'indicatif, qui montre bien que l'on veut tout, tout de suite, et que les notions même d'aléatoire et de désir (symbolisées par le subjonctif), se sont transformées en simples besoins à satisfaire. Il va donc de soi, après une telle mise en perspective, que le mode subjonctif périclité...et avec lui, la langue qui le soutient. Pour Millet, l'époque contemporaine n'est qu'un monde de vanité, de vide, de creux, profanant la langue de son insanité.

Il y a, également, une certaine idée de *nationalisme* dans le *Sentiment de la langue*, non pas pour le pays qu'est la France, mais pour ce qu'elle représente à travers le monde, en terme de civilisation et de culture, grâce à son idiome national :

*« La France occupe dans le monde une position politique et culturelle singulière : prestigieuse et critiquée, repliée et universelle, elle est l'objet d'une passion probablement unique. Là serait, si vous voulez, la source de mon « nationalisme », de ma véhémence contre les [...] fossoyeurs de la langue – tous ceux qui, soucieux de ne point passer pour nationalistes, deviennent honteux d'être français, sinon d'écrire en français. »*⁹⁷

C'est la mise en évidence, ici, d'un enjeu politique fort : la langue est un facteur inaliénable du sentiment d'appartenance à une communauté, puisqu'elle permet de transmettre des valeurs et une culture communes. Appauvrir la langue, c'est ne plus en prendre conscience et affaiblir le rayonnement d'une culture et d'une politique hors des frontières. De même, cela

⁹⁵ MILLET, Richard. *Le sentiment de la langue I, II, III*. Paris : Table ronde, 1993. 308p. Petite vermillon.

⁹⁶ Ibid.

⁹⁷ Ibid.

signifie l'affaiblissement d'une nation de l'intérieur, car ne plus avoir de considération pour sa langue, c'est ne plus avoir de considération pour la vision du monde qu'elle abrite ni pour la communauté qui s'y identifie. C'est la perte d'une identité collective, autant que d'une identité individuelle.

Ancien professeur de français en collège, R. Millet soulève un point intéressant, celui du rôle joué par l'école dans l'évolution syntaxique du français oral comme écrit, sous-entendu que les mutations de la langue française sont certes dues à des mécanismes sociétaux (dominance de l'anglais, difficultés d'apprentissage de la langue aux populations immigrées, émergence de nouveaux modes de communication avec Internet, les SMS et les réseaux sociaux) mais aussi à un nouveau type d'enseignement, allégé, de la langue française. Certains temps de conjugaison, comme le passé simple ou les subjonctifs imparfait et plus-que-parfait, n'étant plus que peu voire plus usités du tout par les enseignants autant que par les élèves, leur enseignement devient problématique. Evoquant son expérience d'enseignant, il explique que « *le français est devenu une matière « **comme les autres** » afin d'empêcher sélection et ségrégation [...]. Il y a une entreprise, mi-officielle mi-occulte, d'abaissement de la langue, qui correspond à l'effondrement d'un certain nombre de valeurs qui étaient le propre de la civilisation française* »⁹⁸ et est confronté à « *une normalisation linguistique dans laquelle on finit par se sentir coupable d'enseigner **toute** la langue.* »⁹⁹

Du point de vue de l'écrivain, il a le pressentiment d'un déclin sans retour de la littérature, engendré par ces mécanismes destructeurs que sont la perte de l'esprit français et du sentiment d'appartenance linguistique et géographique. La contamination de l'écrit par l'oral, « *on est dans une confusion sinistre entre l'oral et l'écrit. On veut être à l'aise. On écrit en jean* »¹⁰⁰, la perte de la matière de la langue, de sa maîtrise et de ses subtilités amorcent la décadence d'un idiome qui se prend les pieds dans la spontanéité du parlé, au détriment de la réflexion et des normes de l'écrit.

Un zeste positif émerge, pourtant : pour R. Millet, le baume vient des auteurs non pas français, mais francophones, ceux qui font le choix d'écrire en français, ces écrivains d'ailleurs qui ont su adapter la langue à leur monde, l'habiller de leurs cultures, ce qui a pour résultat une sensation de fraîcheur, de renouveau de cette langue aujourd'hui comprimée dans

⁹⁸ Ibid.

⁹⁹ Ibid.

¹⁰⁰ Ibid.

le carcan souvent « *fade, incorrect, prétentieux, débraillé, imprécis, privé de sentiment* »¹⁰¹
des œuvres d'écrivains français :

« *Dans la littérature française d'ailleurs, il bruit quelque chose d'indéfinissable qui n'est pas seulement dû à quelque flamboiement verbal ou l'étrangeté des métaphores, mais à de subtils déplacements syntaxiques, à des inflexions sémantiques autres, à des vocables inconnus.* »¹⁰²

En définitive, derrière cette condamnation sans états d'âme de son époque se dissimule le regret d'un état de langue qui n'est plus, une langue *classique* et qui faisait montre de grandeur, de prestige et de renommée, grâce notamment à ses auteurs qui avaient atteint l'excellence dans son maniement. C'est ce temps révolu d'une langue parfaitement maîtrisée que tente de pérenniser dans l'écriture R. Millet.

b) L'amour nostalgique de la « belle langue »

Plus qu'un mode de conjugaison, le subjonctif représente, pour cet auteur, le symbole d'un âge d'or linguistique, le XVIII^e siècle, avec ses cours européennes parlant le français, avec ses correspondances littéraires, ses joutes verbales, ses grands auteurs qui ont poussé à l'extrême leur maîtrise de la langue, guidés en cela par les dompteurs de la langue du XVII^e siècle, Malherbe et Boileau, entre autres. Pour R. Millet, les mutations de langue viennent des reproches que les locuteurs lui font. En l'occurrence, le reproche principal fait au subjonctif et à ses temps tient à ses sonorités qui « *disent, pour la plupart des oreilles, trop fortement le noble et le vil, l'affectation et le ridicule.* »¹⁰³ Point de neutralité dans ses terminaisons mais la manifestation criante et typique de l'identité et des paysages français, qui s'étiolent, se fanent, disparaissent sous la poussée de la contemporanéité. Regard bucolique, un brin tragique, qui confirme la nostalgie d'un auteur pour qui la langue française a atteint l'apogée de sa valeur et de sa beauté foisonnante des sons et syntaxes hérités de siècles de paroles, dans les années 1700. L'origine d'un tel regard tient au fait qu'il se « *heurta vite au français comme langue non plus maternelle mais paternelle, soumise au purisme protestant de mon père, la langue*

¹⁰¹ Ibid.

¹⁰² Ibid.

¹⁰³ Ibid.

(du moins son état idéal : celui du XVIIIe siècle) devenant exercice de morale autant que lien social. »¹⁰⁴ Pourtant, face à cette décadence de la langue qui achève le subjonctif, la voix de R. Millet nous rappelle que pour se comprendre et vivre ensemble, il faut respecter et maîtriser sa langue, sous peine de voir se désagréger les liens d'une identité plurielle.

Soit. Quel rôle alors pour l'écrivain, conscient de l'évanouissement de la civilisation française ? Si nous nous en référons à la parole de R. Millet, aucun rôle, et certainement pas celui de défenseur de la langue, encore moins d'un mode de conjugaison opprimé. Non, l'écrivain, constatant le problème, ne songe pas à trouver une solution, au contraire : « *L'écrivain fouille la langue, met au jour son état ruineux, publie le mouvement de sa ruine et accompagne son propre anéantissement.* »¹⁰⁵ Porteur de l'histoire de la langue à travers ses écrits, l'écrivain commémore un état qui n'est plus, l'illustre avec adoration, et se refuse à prendre une part quelconque à sa sauvegarde, persuadé qu'il est de la vanité d'une telle démarche : « *l'écrivain ne sauve pas plus la langue que l'archéologue une civilisation disparue.* »¹⁰⁶ Une question simple se pose alors : pourquoi écrire, pourquoi s'acharner à vouloir rendre compte de cette « belle langue » qui suscite ce « sentiment de la langue » qui l'a conduit à rédiger cette œuvre ? Pourquoi faire l'effort de maintenir un tel niveau linguistique (que ce soit lexical ou syntaxique) d'écriture si ce n'est pour être lu et déclencher une prise de conscience chez le lecteur ? Nous ne pouvons que constater ce paradoxe frappant chez R. Millet, s'élevant contre l'évolution de la langue mimétique d'une évolution de pensée et de société qu'il ne goûte pas, analysant les sources du problème, manifestant son goût pour un état de langue passé...et qui, contre toute attente proclame l'inutilité de l'écrivain à changer le cours d'une spirale qu'il juge destructrice pour la langue, destructrice pour l'emploi du subjonctif :

*« On ne restaurera point le subjonctif – et une certaine manière, très haute de la langue française va s'achever. Un souci attache pourtant quelques écrivains à sa défense, à son illustration plutôt – comme si la défense de la langue française passait par celle du subjonctif (l'impossibilité de pouvoir défendre une langue n'impliquant point qu'on doive se résigner à son appauvrissement). »*¹⁰⁷

¹⁰⁴ Ibid.

¹⁰⁵ Ibid.

¹⁰⁶ Ibid.

¹⁰⁷ Ibid.

Dans une dynamique qui va à l'opposé des conclusions de R. Millet, Erik Orsenna ne déplore pas la perte d'un état de langue passé, mais cherche à réconcilier toute une génération de locuteurs français avec les subtilités d'une langue qu'ils ne cherchent plus à comprendre. Dardant un regard linguistique autant que pédagogique sur le subjonctif et la langue en général, il met en exergue l'évolution des mentalités et l'évolution du regard sur la langue, par le biais du subjonctif. Pour lui, se réapproprier les valeurs de ce mode de conjugaison particulier, c'est se réapproprier une langue ainsi qu'une réalité décrite à travers elle ; c'est à la fois une quête collective et individuelle.

2) La croisade grammaticale d'Eric Orsenna

a) Valeurs humaines et valeurs linguistiques : le pouvoir social de la langue

C'est là un ouvrage qui commence comme un conte, dans lequel le personnage principal, Jeanne, a tout d'une héroïne de livre pour enfants-adolescents : l'audace, la curiosité, l'intelligence...auxquelles s'ajoute un détail de choix : elle n'apprécie pas du tout la grammaire¹⁰⁸, la conjugaison de même. Par le biais d'un voyage malencontreux en compagnie de son frère, elle atterrit sur une terra incognita, l'Archipel des Mots, qui souffre de la dictature de Nérole dont le but ultime est d'asservir le langage, « *dessécher la langue* »¹⁰⁹ et ceux qui la représentent. Après diverses péripéties qui les classent comme opposants au régime, les deux enfants décident malgré tout de rester sur cet Archipel où les habitants sont des représentations de la grammaire : déterminants, noms, adjectifs, verbes... Plus précisément, ils élisent domicile sur l'île de l'Indicatif, l'île principale faisant partie de l'Archipel de la Conjugaison, et où réside le dictateur qui, pour l'heure, a décrété l'éradication du mode du subjonctif.

L'intérêt de cet ouvrage tient tout entier dans cette approche originale, consistant à faire de la structure, de la grammaire de la langue française, un miroir du monde et des relations sociales. Pour comprendre la grammaire, il suffit d'observer le comportement des hommes entre eux, d'étudier leurs sentiments, leurs qualités et leurs défauts. En somme, c'est mettre en perspective les constructions de la langue et les visions du monde qu'elle contient en les appliquant à la réalité des rapports humains. Et les temps verbaux deviennent les freins et les

¹⁰⁸ ORSENNA, Erik. *La grammaire est une chanson douce*. [Paris] : Le Livre de Poche, 2003. 150p.

¹⁰⁹ ORSENNA, Eric. *Les chevaliers du subjonctif*. Paris : Le Livre de Poche, 2006. 181p.

moteurs des phrases, à l'instar des sentiments, des qualités et des défauts qui motivent l'être humain. C'est ainsi que l'impératif, par exemple, est perçu comme le mode de la folie, lui qui ne cesse « *de donner des ordres. Du matin jusqu'au soir. Et à n'importe quel sujet. Ils se prennent tous pour des empereurs [...] Personne n'est jamais parvenu à modérer leur frénésie de commandement.* »¹¹⁰ Ce qui laisse augurer d'une anarchie débordante, puisque ordres et contre-ordres se mêlent, tous aussi puissants les uns que les autres ; nulle hiérarchie, nulle possibilité d'apaiser ces habitants régis par leur propre autorité, sans considération aucune pour celle d'autrui. Pourtant, à l'écart du capharnaüm ambiant, sur une infime parcelle de l'île de l'Impératif, existe une petite population d'impératifs plus calmes, qui suggèrent, proposent, prient, en tenant compte des souhaits et désirs de chacun, sorte d'impératifs amicaux, tout du moins respectueux de l'autre, vivant en harmonie. Ils représentent le second visage, méconnu, de ce mode jussif. De même que l'indicatif, avec ses trois repères temporels, passé, présent et futur, figure la réalité, dans le sens où il évoque ce qui *existe*, le concret que l'on peut toucher du doigt, et, au-delà, personnifie les différentes étapes, fondées sur le temps, de la vie de l'Homme dans sa réalité.

Et le subjonctif, alors ? Que symbolise le subjonctif ?

*« L'île que nous survolons n'est pas comme les autres, patron. Si j'ai bien compris, le subjonctif est l'univers du doute, de l'attente, du désir, de l'espérance, de tous les possibles... Comment voulez-vous que l'île du doute, de l'attente, du désir, de l'espérance, de tous les possibles ait des contours bien définis ? »*¹¹¹

Tel est le premier contact qui est pris avec ce mode que l'on oppose généralement à l'indicatif. Car au réel de ce dernier se confronte l'irréel, l'abstrait du subjonctif. Nulle prise sur le réel, le subjonctif n'est que le mode du rêve. Que le mode du rêve ? Quel intérêt, alors, de décimer un mode de moins en moins usité et qui n'a pas de prise sur le réel ? Pourquoi s'attaquer à un mode somme toute inoffensif, puisque axé sur le virtuel ? Les a priori concernant le subjonctif sont forts, tenaces : on ne l'apprécie pas car il est compliqué à apprendre, on ne sait jamais avec précision quand il faut l'utiliser (c'est le mode du virtuel mais pas toujours)...Pour résumer, c'est un mode pénible, peu apprécié et peu utile. Mais de là à vouloir l'effacer ? Ainsi cette exclamation de Jeanne quand, au retour d'un vol de découverte des îles de la Conjugaison, un habitant de l'Indicatif lui apprend que le dictateur, après une incursion des Subjonctifs sur l'île, a emprisonné tous ceux qui emploieraient

¹¹⁰ Ibid.

¹¹¹ Ibid.

sciemment ce mode : « *Je hais le subjonctif. Mais que vient-il faire là-dedans ?* »¹¹² Pourtant, il semble évident, au moins pour une personne, que le subjonctif est dangereux. Le dictateur Nécrole explique ainsi sa résolution :

*« Les Subjonctifs sont les ennemis de l'ordre, des individus de la pire espèce. Des insatisfaits perpétuels. Des rêveurs, c'est-à-dire des contestataires [...]. Du matin jusqu'au soir, ils désirent et ils doutent. A-t-on jamais construit une civilisation à partir du désir et du doute ? »*¹¹³

Ce n'est qu'en se rendant elle-même sur l'île du Subjonctif, à la recherche de son frère, que Jeanne comprendra la crainte du dictateur confronté à la liberté, à l'imaginaire et à tous les possibles que sous-tend ce mode, somme toute secondaire. Car elle y rencontrera un peuple rebelle à tout joug certes, mais en déclin. Ainsi ce « CNRS, Centre National de Recherche sur le Subjonctif »¹¹⁴, ne comptant plus que quelques irréductibles tenant salon dans les ruines d'un chantier naval, faute de moyen et de personnel pour le réhabiliter ; métaphore réaliste de l'état de ce mode subjonctif à l'abandon dans le monde réel.

C'est une vision poétique autant que politique du subjonctif que dépeint donc E. Orsenna à travers son ouvrage, poétique car le subjonctif est le mode du rêve où tout peut être envisagé, le meilleur comme le pire, où tout peut être désiré, l'accessible comme l'inaccessible, un dépassement de la réalité, un appel à l'imaginaire et une vision toute personnelle du monde, et de soi par rapport au monde. Politique, puisque sous couvert d'un conte, il dénonce ce rapport de plus en plus froid à la langue française perçue comme simple outil de communication, concentrée sur le concret, au détriment de la beauté, de la profondeur et de la puissance sémantique du langage. Le dictateur Nécrole symbolise donc à la fois cette mutation de la société qui s'impose, s'engageant sur la voie d'une *économie* et d'une froideur de la langue, et les hautes instances qui s'y plient. Sur ce point, il rejoint implicitement le jugement de R. Millet sur cette époque qui a soif de concret, de simplisme et d'efficacité, et qui bouleverse la langue française dans ses structures, non pas pour l'amener à une évolution positive mais à un affaissement de ses capacités à dire tous les mondes.

b) Quand la défense d'un mode éveille la nécessité d'agir

¹¹² Ibid.

¹¹³ Ibid.

¹¹⁴ Ibid.

Cependant, il y a une volonté d'action, chez E. Orsenna, qui n'apparaît pas chez R. Millet. Car sous couvert d'un petit conte tout simple, plein de bons sentiments, il met en place toute une stratégie pédagogique à destination des plus jeunes, mais aussi des adultes, de tous ses lecteurs en fait, dans le but de créer une prise de conscience dans l'esprit de ces derniers, à savoir que la langue française est en danger, puisque l'on s'attaque à l'une de ses bases les plus typiques, le subjonctif.

Dans un premier temps, l'auteur table sur un système rhétorique percutant en alliant simplicité du style et puissance de l'allégorie. En effet, par la simplicité de l'écriture, il peut toucher un public bien plus large qu'un linguiste chevronné déclamant un scénario-catastrophe avec un lexique spécialisé et donc peu clair pour la majorité. Ses armes ? Un langage clair et coloré, avec beaucoup d'adjectifs, de comparaisons, des dialogues oralisés (« *On parle encore de nous sur l'île de l'Indicatif?*¹¹⁵), sans prétention aucune. Il a adapté son style pour être compris de tous. De plus, loin de faire peur en constatant de manière péremptoire la décrépitude du subjonctif voué à disparaître, il en peint de manière ludique les valeurs et les emplois, les incohérences (« *Il est vrai que notre subjonctif n'est pas toujours très logique.* »¹¹⁶), travaille à la mise en place d'un système d'identification (en prêtant aux temps, à la langue en général, des comportements et des réactions humains) entre la langue et l'être humain, pour que quiconque le lise se sente concerné par son propos qui est de ne pas laisser s'éteindre à la fois un mode et, à travers lui, la faculté imaginative qu'il transporte. Une certaine ironie pointe également dans certains dialogues. Ainsi, quand Jeanne arrive sur l'île du Subjonctif est-elle assaillie de questions et d'exclamations de la part des habitants :

- « *Quelle chance des voyageurs !*
- *Pour une fois qu'on s'intéresse à nous !*
- *Et en plus ils sont jeunes !*
- *Qui vous a donné l'idée de venir ?*
- *On parle encore de nous, dans l'île de l'Indicatif ?*
- *Moi, qui croyais que notre subjonctif était mort, bien mort, enterré et oublié.* »¹¹⁷

Tous les préjugés sur le subjonctif sont ici décrits, par les habitants de l'île du Subjonctif mêmes : le désintérêt pour ce mode, le fait qu'il renvoie à une idée de « vieillesse » de la langue, plus du tout d'actualité, qu'il disparaisse de l'usage de la langue. Pour E. Orsenna, il suffit donc de réconcilier les locuteurs avec leur conjugaison, les faire se réapproprier un

¹¹⁵ Ibid.

¹¹⁶ Ibid.

¹¹⁷ Ibid.

mode qu'ils ne prennent plus le temps d'analyser, de comprendre, de maîtriser même. Son dessein n'est pas de contrecarrer la marche évolutive de la langue, déjà bien entamée, mais d'y réintroduire le subjonctif. C'est d'ailleurs ce qu'il laisse sous-entendre quand, Jeanne ayant pris la décision de retourner sur son île, un Subjonctif lui dit : « *Et puis Jeanne, où que tu habites... Défends le subjonctif... Le subjonctif... C'est le pays du rêve... Que serions-nous... Jeanne, Jeanne... Sans le secours de ce qui n'existe pas ?* »¹¹⁸

Pour ce faire, il faut (res)susciter un intérêt, éveiller le sentiment d'une juste cause à défendre. C'est ce qu'E. Orsenna parvient à faire, en faisant appel à la tendresse de son lecteur. En décrivant le subjonctif comme un mode rebelle, libre, mal-aimé et opprimé, il réveille les aspirations de chacun à être rebelle et libre, la compassion à l'égard des plus faibles, l'envie de s'identifier à lui, et donc, de fil en aiguille, à vouloir le défendre. Machination pédagogique et rhétorique qui fonctionne, puisqu'au sortir de la lecture de ce livre, nous avons envie de nous ruer sur une grammaire réapprendre les temps du subjonctif.

Le subjonctif est donc devenu l'emblème d'une évolution linguistique et normale (une langue n'est pas un musée) mais regrettable, si nous nous en référons aux prises de positions d'écrivains (Millet et Orsenna) mais aussi de linguistes (Hagège). Face à ce désintérêt pour le mode subjonctif, des voix s'élèvent, constatent son abandon au profit de l'indicatif et du conditionnel, déplorent une société qui n'est plus capable de maîtriser sa conjugaison et sa langue et se laisse tenter par le simplisme et l'incorrection grammaticale. Certes, déclin du subjonctif il y a, mais sommes-nous réellement parvenus au seuil critique de sa décadence ? Les remarques d'E. Orsenna et R. Millet valent pour l'oral, c'est certain, moins pour l'écrit de tous les jours, même s'il serait intéressant d'étudier l'emploi des temps du subjonctif à l'écrit des élèves en collèges et lycées, par exemple. Mais dans la littérature, qu'en est-il ? Peut-on admettre le même constat d'un déclin du subjonctif ? Nous avons souhaité confronter trois auteurs, représentant trois grandes périodes de la langue française : P. Morand pour le début du XX^e, B. Vian pour les années post-Seconde guerre mondiale et enfin E-E Schmitt, pour l'entrée dans le XXI^e siècle. Notre but ? Tenter de définir une évolution concrète de l'emploi du subjonctif à travers trois temps forts et écritures du français d'un siècle.

¹¹⁸ Ibid.

C) P. Morand, B. Vian, E-E. Schmitt : étude sur l'emploi du subjonctif dans un corpus de nouvelles

Ecrivain, académicien, diplomate, grand voyageur, Paul Morand (1888-1976) érige le cosmopolitisme en sujet de prédilection pour ses œuvres, qu'elles soient romans (*Les Extravagants*), nouvelles (*Fin de siècle*) ou portraits de ville (*Venise, New York* etc). Son style, teinté de tradition littéraire – il rejette les modes d'écriture contemporains – est représentatif d'un style de vie mondain et élégant, celui de cette société de la Belle Epoque (1879-1914) qu'il a connue glorieuse puis déchuée par la Grande Guerre, thèmes qui entrent souvent dans ses écrits.

Dans un tout autre registre apparaît Boris Vian (1920-1959), écrivain, parolier, féru de jazz (à la fois critique et trompettiste), qui met en scène un univers unique, poétique et déroutant, parfois fantastique, violent, burlesque, qui lui permet d'expérimenter des variations sur la langue française affirmant son style original, dans des romans (*L'Écume des Jours, J'irai cracher sur vos tombes*), poèmes (*Je voudrais pas mourir*), chansons (*Le déserteur*), nouvelles (*Le loup-garou*). Il comptera d'ailleurs parmi les défenseurs de la 'Pataphysique.

Enfin, s'est à travers son théâtre qui renouvelle le genre du conte philosophique à la Diderot (*Le Libertin, Le Visiteur, La Nuit de Valognes...*) qu'Eric-Emmanuel Schmitt (1960) débute sa carrière littéraire avant de s'orienter vers le roman (*La Part de l'autre, La Secte des Égoïstes...*) et les recueils de nouvelles (*La Rêveuse d'Ostende, Odette Toulemonde...*), toujours avec cette écriture claire et actuelle sans pour autant être incorrecte et ces thèmes qui donnent matière à la réflexion.

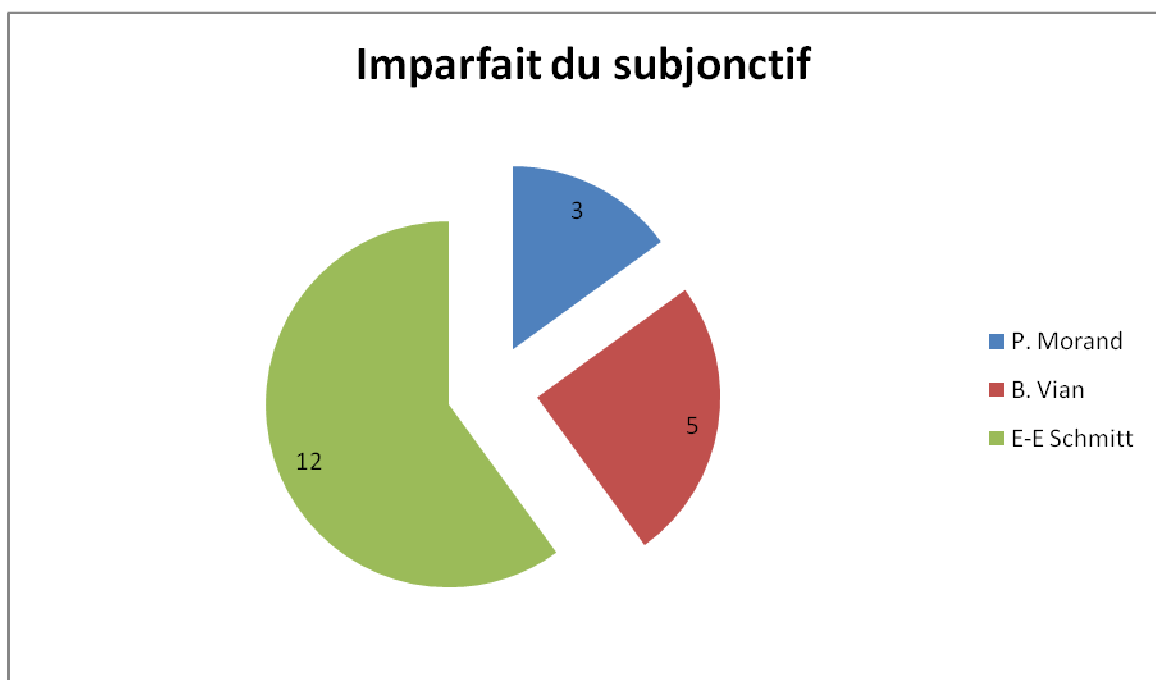
Il nous a semblé intéressant de sélectionner un corpus de textes déployant principalement des récits au passé. En effet, imparfait et plus-que-parfait du subjonctif, si l'on en croit la règle de la concordance des temps expliquée dans la Grammaire Méthodique du Français, « s'emploient en corrélation avec un verbe principal à un temps du passé, qui leur fournit un repère temporel. »¹¹⁹ Bien que ces tiroirs temporels du subjonctif n'appartiennent plus à l'usage courant de la langue, ils continuent d'être usités, de moindre façon certes, dans un langage soutenu, recherché, à l'oral (rare) et à l'écrit. Parallèlement à ce constat, nous avons

¹¹⁹ RIEGEL, Martin. *Grammaire méthodique du français*. PELLAT, Jean-Christophe et RIOUL René. Paris : Presses Universitaires Françaises, 2001. 646p. Quadrige.

souhaité confronter l'usage qui en est fait, en mettant en perspective les trois auteurs choisis et à travers eux trois époques de la langue française, avec le respect de la concordance des temps. Car l'évolution de l'emploi du subjonctif français sous-entend à la fois une maîtrise moins précise de ces temps et un abaissement du nombre d'occurrences. Dans un second temps, nous nous attacherons à étudier l'évolution entourant les subjonctifs présent et passé.

1- Morand, Vian, Schmitt et les tiroirs temporels en déclin : imparfait et plus-que-parfait du subjonctif

Dans un premier temps, nous avons voulu rendre compte de la présence de ces deux tiroirs temporels dans le corpus de nouvelles, par le biais de diagrammes circulaires mettant en évidence le nombre d'occurrences comptabilisé chez chacun des auteurs étudiés, afin d'illustrer de manière plus concrète le relevé des occurrences, et d'en faciliter la lecture en ayant un aperçu visuel global, indépendamment des annexes.



Ainsi, force est de constater que si nous relevons douze occurrences du subjonctif imparfait chez E-E Schmitt, il y en a cinq chez B. Vian et trois chez P. Morand. En nous penchant plus précisément sur les occurrences relevées, nous avons pu déterminer que, dans l'ensemble, elles sont placées dans des propositions subordonnées, introduites par une locution conjonctive ou un verbe (ou nom) introducteur et suivent le schéma traditionnel de la concordance des temps.

Chez P. Morand, cela se vérifie dans les trois occurrences, deux d'entre elles (p. 125 et 127) ayant une proposition principale au plus-que-parfait de l'indicatif, et la troisième (p. 152) l'imparfait de l'indicatif.

Ex : p. 125 « *Il avait fallu l'Exposition et ses prodiges pour qu'on ne la remarquât pas davantage.* »

Dans le cas présent, l'imparfait du subjonctif « remarquât », à la P3, est introduit par la locution conjonctive de but *pour que* à valeur de conséquence. L'imparfait du subjonctif marque donc une postériorité par rapport à la principale au plus-que-parfait de l'indicatif (il avait fallu) qui marque l'aspect accompli du procès.

p. 152 : « [...] pendant que la salive lui coulait de la bouche sans qu'il s'en aperçût. »

De même ici, le contexte temporel encadrant la proposition au subjonctif est à l'imparfait de l'indicatif, temps du passé à l'instar du plus-que-parfait de l'indicatif vu précédemment, mais avec ici un rapport de simultanéité par rapport au fait principal évoqué, à savoir que le personnage bave (la salive lui coulait de la bouche). La conjonction *sans que* a une valeur concessive (adversative).

E-E Schmitt respecte également les règles de la concordance des temps, puisque nous notons que cinq occurrences (p. 118, 132, 192, 203) sont déclenchées par un verbe principal à l'imparfait, trois au passé simple (123, 193, 204) et une au plus-que-parfait de l'indicatif (p. 127). Cependant, une occurrence est intéressante :

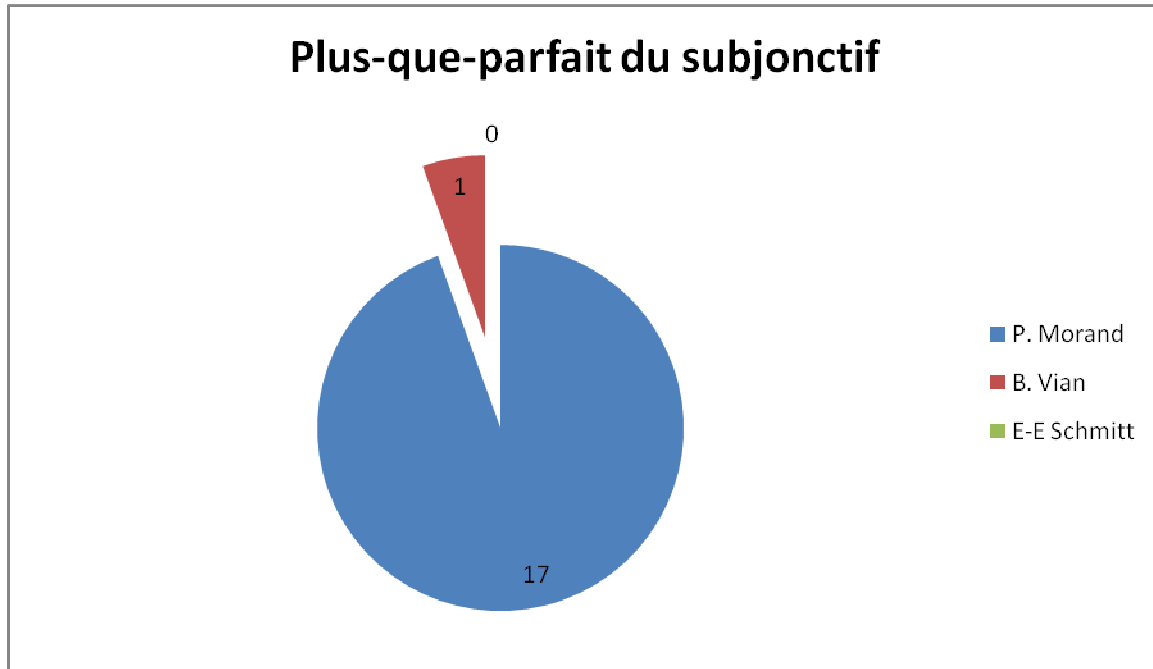
p. 122 « *En fait, j'ai dû marcher à l'aveuglette, sans conscience, jusqu'à ce que, la nuit tombée, une station de taxi me rappelât qu'il fallait que je rentre.* »

Ici, le procès principal de la phrase est au passé composé, temps symétrique au présent de l'indicatif et qui exprime l'aspect accompli et marque l'antériorité par rapport au présent. La première lecture de cette phrase nous a interpellés, à cause de l'effet dissonant produit par le

rapprochement effectué entre passé composé et imparfait du subjonctif, qui sonne à l'oreille comme une erreur bien que la concordance des temps soit respectée. En effet, nous avons généralement à l'esprit les valeurs d'antérieur et d'accompli par rapport au présent de l'indicatif que représente le passé composé, en occultant, du moins cela fut-il notre cas, le fait qu'il puisse aussi situer le procès dans le passé, en remplaçant le passé simple, quasiment disparu du langage courant. Ceci est d'autant plus vrai dans ce cas que le contexte narratif entourant cette phrase p. 122 se compose essentiellement d'imparfait de l'indicatif et de passé simple. Il est donc intéressant de noter que le passé composé soit monté en puissance en tant que relais sémantique au passé simple, et se retrouve dans des constructions nécessitant une concordance des temps au passé. Cependant, même si, finalement, nous ne pouvons condamner cet emploi, cette occurrence reste curieuse, de par sa construction somme toute rare.

B. Vian, à l'instar des deux auteurs précédents manie aussi le subjonctif imparfait, quoique de manière plus osée, puisqu'il l'emploie certes dans le récit, qui est au passé (imparfait de l'indicatif et passé simple sont les temps majeurs de la narration), mais aussi en dialogue, dans la bouche d'une jeune fille qui souhaite se suicider et qui en discute dans un café avec un jeune homme qui est passé par là et l'en a empêché. Le tout donne une valeur, un aspect surnaturels à la discussion qu'ils ont. Ainsi, « Je ne voudrais pas que vous me tinssiez pour une idiote » est syntaxiquement correcte, même si la concordance des temps n'est pas respectée. En effet, le conditionnel présent de la principale a une valeur modale d'hypothèse à laquelle répond le subjonctif imparfait qui exprime la notion d'éventuel. Plus osé également cet emploi de l'imparfait du subjonctif à des personnes que l'on évite généralement : ainsi, si nous ne trouvons d'occurrences qu'aux P3 et P6 chez Morand et Schmitt, nous constatons que Vian, lui, exalte une P5 et même une P1 (« Il était donc temps que je la tranchasse »). Stylistiquement parlant, cela met davantage en relief le personnage qui prononce ces deux occurrences : en effet, Flavie, cette jeune personne qui veut mettre fin à ses jours, se présente comme fille de bonne naissance, raconte son existence passée, il convient donc qu'elle manie la belle langue à la perfection ; d'autant qu'elle joue un rôle et que, une fois avoué son mensonge, et qu'elle révèle la réalité de sa situation, elle n'emploie plus que présent de l'indicatif, passé composé, conditionnel présent (p. 123 « *Je vous ai raconté un tissu de mensonges [...] bobine de fil.* »). De même que ces désinences en -ss, par leur lourdeur presque pompeuse, par un certain effet d'incongruité aussi, accentuent des traits que l'auteur a voulu exacerber : c'est à travers le dialogue que Flavie se dévoile, c'est donc à travers la

syntaxe que B. Vian la dépeint. De même que nous pouvons considérer ces emplois comme une moquerie de B. Vian à l'encontre d'un langage déjà suranné, qu'il caricature.



Le plus-que-parfait est, quant à lui, employé dix-sept fois chez P. Morand, une fois chez B. Vian et n'apparaît pas chez E-E Schmitt. Voilà ce que ce nous révèle ce graphique. Mais quelles informations tirer de ce constat ?

Il est largement employé par P. Morand, dans les deux nouvelles que nous avons sélectionnées, que ce soit en proposition principale, en subordonnée, conjonctive ou relative, et même en systèmes hypothétiques, le corpus choisi étant une véritable illustration des possibilités d'emplois de ce temps du subjonctif, dans la langue dite littéraire :

- Six occurrences le placent en proposition principale (95.2, 97, 115.2, 125.2, 127.3, 135) avec des valeurs modales d'importance, l'irréel du passé (« *elle eût préféré naturellement être méconnue, détestée ou battue* ») et le regret d'un fait non réalisé dans le passé (« elle eût voulu s'affirmer »).
- Huit occurrences de plus-que-parfait du subjonctif en proposition subordonnée, avec concordance des temps classique ; au sein de ce groupe, il est notamment employé en proposition relative (p. 87, 92, 120, 147, 156) où il définit une propriété (un état) sans

affirmer que celle-ci soit réellement vérifiée ; elle est maintenue dans le monde des possibles. Par exemple, « *Mrs Ferrymore parlait de ses aïeux sur le ton **dont elle eût invoqué des Plantagenêts ou des Valois.*** » En outre, une occurrence a attiré notre attention, comprenant un subjonctif plus-que-parfait comme temps de la proposition relative laquelle joue, dans le même temps, le rôle de principale dans un système hypothétique introduit par si + plus-que-parfait de l'indicatif :

« *D'étranges dialogues continuaient de s'échanger, [**qui eussent été comiques s'ils n'avaient été tenus** par cette congrégation de spectres].* »

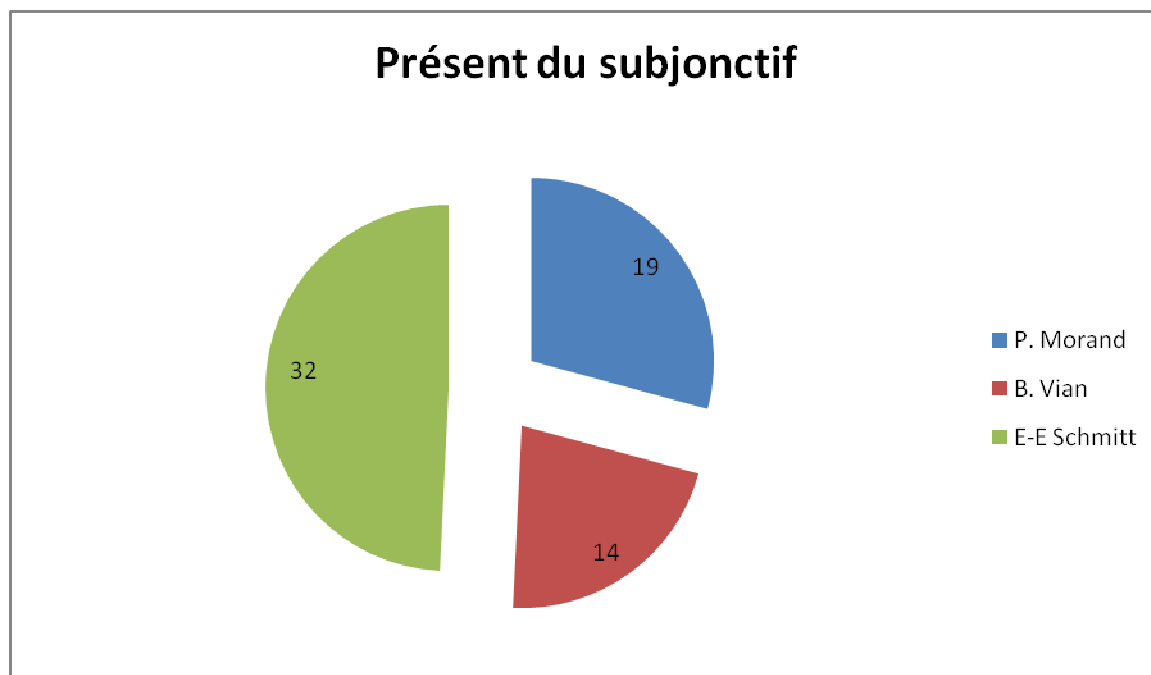
Ici, c'est une valeur modale d'irréel du passé qui est exprimée. D'ailleurs, « *eussent été* » équivaut au conditionnel passé « *auraient été* ».

L'absence de ce tiroir temporel chez E-E Schmitt, alors que les deux nouvelles que nous étudions sont au passé, peut d'ailleurs s'expliquer par le remplacement du plus-que-parfait du subjonctif par le conditionnel dans des constructions hypothétiques basées sur une valeur d'irréel du passé. Ainsi avons-nous pu relever l'occurrence ci-après pour illustrer notre hypothèse :

p. 132 : « *Nul doute que **si je lui avais parlé** ou lui avais demandé de parler, nous **aurions évité** la catastrophe.* » Pouvant figurer aussi bien dans la principale que dans la subordonnée, dans le cas de systèmes hypothétiques en *si*, le plus-que-parfait du subjonctif « eussions évité » pourrait remplacer le conditionnel « aurions évité », tout autant que les imparfaits « avais parlé » et « lui avais demandé », en expression de l'irréel du passé. De même, p. 116, peut-on lire : « si j'avais eu le courage d'être sincère, je l'aurais planté là »...un plus-que-parfait du subjonctif, syntaxiquement parlant du moins, n'aurait pas été incongru ici aussi, puisque la valeur modale évoquée est un irréel du passé.

Enfin, une seule occurrence du plus-que-parfait du subjonctif est attestée dans le corpus de B. Vian, dans la nouvelle *Une pénible histoire*, dans la bouche de Flavie, quand elle enjolive la narration de son existence. Il a alors la même valeur que les imparfaits du subjonctif relevés ci-dessus dans le même contexte discursif.

2- Présent et passé du subjonctif



Nous avons pris le parti de classer les occurrences du subjonctif présent en mettant en perspective leur rapport à la notion de concordance des temps, la majeure partie étant employée dans des subordonnées. En effet, une telle approche nous a semblé être la plus adaptée pour démontrer l'évolution syntaxique ayant trait à ce tiroir temporel.

Ainsi, P. Morand respecte, excepté pour une occurrence (p. 94, le verbe de la principale est à l'imparfait de l'indicatif (« *Les chauffeurs surveillaient les brûleurs [...] de crainte que le vent de mer ne les éteigne* », surprenant de voir apparaître un présent quand nous attendions l'imparfait « éteignît », à moins qu'un souci stylistique d'adéquation avec les personnages décrits n'en soit à l'origine) la règle de la concordance des temps (verbe au subjonctif présent en corrélation avec un verbe principal à un temps du présent), employant exclusivement le subjonctif présent dans le discours, et non dans le récit, exception faite de l'exemple cité ci-dessus. C'est pourquoi les verbes principaux relevés sont conjugués au présent de l'indicatif ainsi qu'à celui de l'impératif et du conditionnel, avec, quand même une nette prédominance du présent de l'indicatif (quatorze occurrences).

« *Approchez-vous du moins de la cheminée pour que votre infecte fumée s'en aille sous le manteau* » p. 93

« *Je voudrais que vous invitiez ici mon ami.* » (p. 92)

« *Il semble d'ailleurs que cette Polly t'enchanter !* » (p. 115)

En revanche, Il n'en va pas de même chez B. Vian, qui lie le subjonctif présent avec le présent de l'indicatif, certes, mais aussi avec le passé composé :

« *Il faut que je donne un coup de fil* » (p. 72)

« *J'ai demandé qu'il me rappelle* » (p. 69)

Or, le passé composé est un temps du passé. Nous sommes confrontés ici à l'usage courant qui est fait du subjonctif présent, notamment à l'oral, où la concordance des temps n'est plus que très moyennement respectée. En effet, le présent du subjonctif remplace ici l'imparfait du même mode dans la subordonnée.

Le cas le plus intéressant concernant ce tiroir temporel encore vivace qu'est le présent du subjonctif repose sur le corpus de nouvelles d'E-E Schmitt. Car si sur trente-deux occurrences relevées, dix-sept respectent la concordance des temps, dix, en revanche, ne la respectent pas (p.115.2, 118, 119, 120 (1 et 2), 122. 2, 123.2, 124, 131, 133) :

« [...] *il fallut vraiment que je me souvienne du miracle accompli* » (p. 115)

« [...] *elle craignait surtout que je ne la remarque.* » (p. 119)

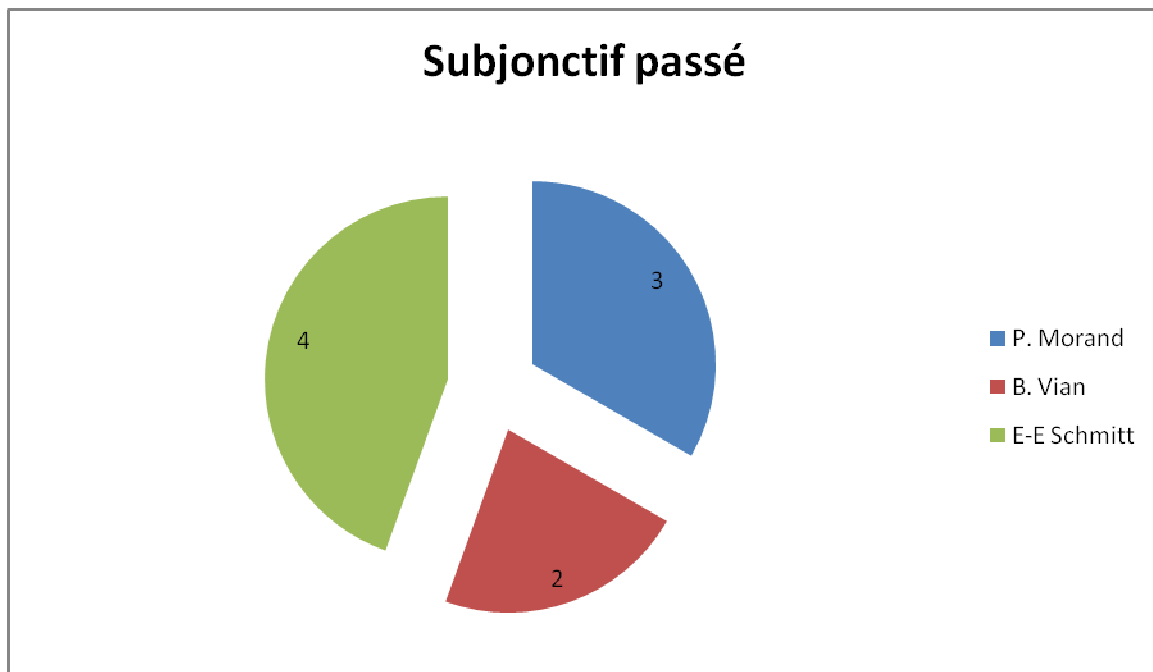
« [...] *il avait [...] tenu à ce que nous nous mariions sous un contrat* » (p. 131)

Le verbe de la proposition principale est conjugué à un temps du passé, que ce soit à l'imparfait (quatre occurrences), au plus-que-parfait (une occurrence) ou au passé simple (trois occurrences).

C'est là que réside la principale évolution concernant le mode du subjonctif : le présent de ce mode, a largement supplanté le subjonctif imparfait, au niveau des emplois syntaxiques et des valeurs temporelles : l'imparfait du subjonctif équivalait, dans un système au passé, au présent du subjonctif dans un système au présent. Désormais, ce dernier transporte ses propres valeurs temporelles cumulées à celles de l'imparfait. Un tel bouleversement a pu se produire du fait de la non-temporalité du mode subjonctif, puisque c'est le contexte (le verbe de la proposition principale, le plus souvent) qui lui fournit son repère temporel. C'est la raison pour laquelle, l'imparfait déclinant dans la langue courante, le présent du subjonctif a pu le détrôner. De

même le conditionnel, concernant les valeurs modales¹²⁰ bien que ce point n'ait pu être clairement établi ici.

Ainsi, bien que les mutations les plus remarquables apparaissent principalement à l'oral, l'écrit est également concerné, comme nous avons pu le constater au vu de notre étude. Même sous la plume d'un auteur dit « littéraire », employant une langue assez classique dans laquelle nous retrouvons des occurrences d'imparfait du subjonctif, les évolutions subies par les temps de ce mode apparaissent. Passant du stade parlé au stade écrit, elles ont franchi un cap dans l'imprégnation de la langue française. Si la complexité de l'imparfait du subjonctif reste une cause plausible de son affaiblissement, elle n'est pas la seule : il faut aussi prendre en compte une volonté de simplification (en réduisant le subjonctif opérationnels à deux temps au lieu de quatre), en parfaite harmonie avec une ère sociale qui va dans ce sens. De même que l'aspect esthétique joue un rôle certain dans ce balancement entre imparfait et présent du subjonctif chez E-E Schmitt, le premier, même en littérature, conservant une réputation de temps « dépassé ». Trop de subjonctif imparfait rendraient la lecture fastidieuse, par manque d'habitude et par goût d'une langue plus légère. Malgré les quelques occurrences que nous avons mis en évidence chez cet auteur, près des deux-tiers des subjonctifs relevés chez lui sont au présent.



¹²⁰ RIEGEL, Martin. *Grammaire méthodique du français*. PELLAT, Jean-Christophe et RIOUL René. Paris : Presses Universitaires Françaises, 2001. 646p. Quadrige.

Enfin, le subjonctif passé, moins usité que le présent du même mode, ne rencontre que peu de succès chez chacun des trois auteurs. Il n'en est pas moins correctement maîtrisé, dans un respect total de la concordance des temps du présent, contrairement à son pendant, le présent du subjonctif. Pourtant, il remplace le plus-que-parfait du subjonctif, dans les systèmes au passé. C'est pourquoi il est étrange de constater qu'à l'écrit du moins ce tiroir temporel est extrêmement peu usité. Chez Morand, cela peut se comprendre, les deux récits choisis étant au passé, il est clair que le plus-que-parfait du subjonctif a primé sur l'emploi du passé, dans un ménagement scrupuleux de la correction grammaticale et d'une langue syntaxiquement parfaite. Chez Vian, où récit au passé côtoie discours direct et discours indirect libre aux temps du présent, cela reste un peu plus étonnant. Pour finir avec E-E Schmitt qui l'emploie à quatre reprises, dont deux lors d'une construction avec un verbe principal au conditionnel : « *Parfois je préférerais qu'il m'ait abandonnée* » (p. 134) et « *Il faudrait qu'elle y ait pensé* » (p. 193). Si la seconde occurrence évoque la condition (le subjonctif passé étant donc correct), la première aurait pu voir le subjonctif passé remplacer par un subjonctif plus-que-parfait marquant la notion d'irréel du passé. Là encore, nous pouvons voir l'impact de l'évolution syntaxique sur la langue écrite, même si cela ne concerne qu'une seule occurrence.

En conclusion à cette partie, nous pouvons noter deux points d'importance : tout d'abord la prise de conscience, par des auteurs autant que par des linguistes, du bouleversement de la langue, notamment au niveau syntaxique avec l'évolution du subjonctif. Dans un second temps, grâce à cette illustration, nous avons pu démontrer que oui, en effet, il y a mutation du subjonctif, touchant principalement l'imparfait et le plus-que-parfait, moins usités au profit du présent du subjonctif surtout. Cependant, l'étude des deux nouvelles d'E-E Schmitt, auteur contemporain, a également permis de relativiser ce que R. Millet et E. Orsenna prédisent quant à l'état du subjonctif actuel. Certes, nous ne nions pas qu'à l'oral, ils périssent dangereusement ; mais force est de constater qu'à l'écrit, l'imparfait du subjonctif reste solide malgré les assauts du présent. C'est surtout B. Vian qui nous a permis de mieux cerner le regard porté par la société sur ces temps passés du subjonctif (imparfait et plus-que-parfait) jugés bourgeois, pompeux et ridicules, qui ne sont plus usités de nos jours qu'aux P3 et P6 de la conjugaison française.

Conclusion

C'est étape par étape que nous avons souhaité conduire cette démonstration sur l'évolution de l'emploi du subjonctif dans la littérature du XXe siècle, en posant les bases de notre réflexion sur une question simple en apparence, ardue en réalité : Qu'est-ce que le subjonctif ?

Nous n'avons pas eu la prétention de vouloir y répondre, mais bien plutôt d'esquisser des pistes de réflexion, en confrontant les points de vue de ceux qui réfléchissent sur la langue française : les grammairiens pour l'aspect morphosyntaxique, différents linguistes et, à travers eux, différentes écoles linguistiques, démontrant, par la multiplicité de leurs théories sur le subjonctif, que ce mode pose problème : ses mécanismes de fonctionnement, variables, instables même, rendent extrêmement difficile une définition exhaustive et unanime.

Au-delà de la seule linguistique, il nous a paru intéressant d'élargir notre réflexion en y intégrant une dimension à la fois philosophique, avec Humboldt et Whorf-Sapir, et sociologique, avec Millet et Orsenna, désireux de protéger langue française et subjonctif (l'une étant indissociable de l'autre), afin de mieux comprendre les valeurs dont ce mode est porteur, et d'ouvrir le champ des possibles réponses à une explication de son déclin. Déclin attesté, d'ailleurs, ou simple intuition ? Cette interrogation nous a poussés à mettre en perspective trois auteurs de langue française, représentatifs de trois grandes époques du XXe siècle : P. Morand, B. Vian et E-E Schmitt dont l'étude a pu montrer que si évolution il y avait, elle n'atteignait pas encore, du moins à l'écrit, un seuil critique. Il semblerait qu'une étude sur l'évolution du subjonctif à l'oral apporterait certainement des réponses bien plus tranchées, mais pour l'heure, la conclusion à laquelle nous aboutissons est la suivante : certes, l'idiome français a évolué en parallèle avec une évolution des mentalités qui a affecté la langue, surtout orale, pour le moment. Pourtant l'écrit, plus précisément la littérature, bien que touchés par des incursions de la langue courante, résistent encore quelque peu.

ANNEXES

RELEVÉ DES OCCURRENCES DE SUBJONCTIF DANS LE CORPUS DE NOUVELLES ETUDIÉ (114)

Chez Paul MORAND

1- La Présidente

p. 81 : « Il faut que tu lui parles »

« ...Que je lui parle, Patrick ? »

p. 82 : « Que la Présidente invite ton Patrick ? »

p. 87 : « Pierpont Morgan qui n'eût pas acheté un émail byzantin sans prendre son avis. »

p. 91 : « Jérémiah n'aurait jamais osé avouer que son rêve eût été de traverser la Cinquième Avenue sur la corde raide. »

p. 92 : « Mrs Ferrymore parlait de ses aïeux sur le ton dont elle eût invoqué des Plantagenêts ou des Valois. »

« Je voudrais que vous invitiez ici mon ami »

p. 93 : « [...] pour que votre infecte fumée s'en aille sous le manteau. »

« [...] pourquoi tenez-vous tant à ce que je voie ce garçon ? »

p. 94 : « [...] de crainte que le vent de mer ne les éteigne »

« [...] elle ne l'eût pas été moins par le poids de l'océan »

p. 95 : « [...] si, impensablement, elle eût osé les affronter »

« [...] elle n'eût su qu'en faire »

« [...] faudra-t-il encore que je me taise, et que j'obéisse ? »

p. 97 : « [...] elle eût voulu s'affirmer »

p. 98 : « [...] notre mère veut que chaque invité y vienne costumé »

p. 99 : « [...] sois tranquille »

p. 109 : « [...] bien que tu te dérobes visiblement »

p. 114 : « [...] qu'il soit coupe-jarrets ou mylord Rochester »

p. 115 : « [...] il semble d'ailleurs que cette Polly t'enchanter !.. »

« [...] il eût fallu inculper trop de puissants personnages. »

p. 116 : « [...] de sorte qu'il convient que vous la perdiez »

p. 120 : « [...] aussi aisément qu'elle eût laissé tomber sa cape de chinchilla en rentrant du bal »

p. 121 : « Il faut que tu l'aies embabouinée ! »

2- Le Bazar de la Charité

p. 125 : « [...] Il avait fallu l'Exposition et ses prodiges pour qu'on ne la remarquât pas davantage. »

« Et quelle beauté eût pu lutter contre la tour Eiffel ? »

p. 127 : « [...] bien que personne ne mît plus de méthode à vivre que ce vieux novice. »

« [...] encore qu'il fût né »

« Elle eût préféré naturellement être méconnue, détestée ou battue. »

p. 135 : « on eût attendu mieux d'un marquis ! »

p. 139 : « [...] crois-tu que je l'aie entendu ? »

« [...] crois-tu que je l'aie bouillonné de mes mains ? »

« Permets que je finisse ma phrase. »

p. 141 : « je ne comprends pas qu'un homme se juge déshonoré [...] »

« [...] et qu'il trouve moral d'abandonner pour ces futilités une maîtresse »

p. 147 : « [...] sans même lui offrir cet appui qu'on eût attendu d'une pierre ou d'un meuble. »

p. 152 : « [...] sans qu'il s'en aperçût »

p. 153 : « [...] comme si déjà elle n'eût été que charbon. »

p. 156 : [...] qui eussent été comiques si [...] »

p. 158 : « Il eût pu tout aussi bien errer toute la nuit »

Chez Boris VIAN

1- Martin m'a téléphoné...

p. 69 : « J'ai demandé qu'il me rappelle. »

« [...] quoiqu'ils ne le sachent pas quand même. »

p. 72 : « Il faut que je donne un coup de fil »

« [...] que le garagiste prépare une jeep pour vous prendre. »

p. 73 : « [...] il n'y a rien que j'aime comme regarder des jolies filles »

p. 75 : « [...] avant qu'on soit dans le bois de Boulogne »

p. 78 : « Juste avant que Martin et Heinz commencent [...] »

p. 81 : « Je bouffe jusqu'à ce que j'aie plus faim »

p. 82 : « [...] il faut qu'elles viennent nous demander du musette. »

p. 83 : « [...] ça les trouble que ce soit le dernier »

« [...] qu'est-ce que tu veux que ça me foute »

« [...] rien que pour qu'il me dise... »

p. 84 : « [...] qu'il se démerde avec le gars. »

2- Une bien pénible histoire

p. 118 : « Ouen s'accouderait au parapet sous réserve que l'amont comme l'aval en fussent libres d'observateurs. »

p.119 : « [...] pour qu'il ne risquât point de blesser le général, on l'avait entravé »

p. 120 : « Mais il se peut qu'abrutie par mon plongeon, je me raccroche à la pile. »

p. 121 : « Je ne voudrais pas [...] que vous me tinssiez pour une idiote. »

« Il était donc temps que je la tranchasse. »

« Où que soit situé le pont sur un fleuve, il détermine ces deux régions. »

p. 122 : « [...] sans quoi il eût demandé le divorce. »

p. 126 : « Quelle chance qu'il se soit trouvé là »

« Elle avait eu de la veine qu'il passât. »

Chez Eric-Emmanuel SCHMITT

1- Tout pour être heureuse

p. 115 : « [...] j'ai craint que, malgré moi, le secret que je cache transpire sous mes phrases »

« [...] il fallut vraiment que je me souvienne du miracle accompli »

p. 116 : « Voulez-vous qu'on s'occupe de vos mains [...] »

p. 118 : « [...] afin qu'on constate quelle jolie femme il avait épousée. »

« Quoiqu'elle opérât dans un antre chic et branché, elle ne se prenait pas... »

p. 119 : « [...] elle craignait surtout que je ne la remarque. »

p. 120 : « Etait-il possible qu'une simple employée habite là ? »

« Aucun ne m'évoquait quoi que ce soit »

p. 121 : « Bien que la filature m'ait amusée »

« [...] quoiqu'une partie de moi résistât et refusât. »

p. 122 : « [...] jusqu'à ce que, la nuit tombée, une station de taxis me rappelât... »

« [...] qu'il fallait que je rentre. »

p. 123 : « J'en vins à douter [...] que Samuel fréquentât encore cette femme. »

« [...] il fallait que je corrobore mon hypothèse. »

p. 124 : « [...] s'attendant à ce que je lui allonge la somme exacte »

p. 127 : [...] je ne dirai rien qui permette de vous reconnaître. »

« A moins qu'il ne soit mort [...]»

« [...] il n'aime pas qu'on parle de lui. »

p. 128 : « [...] bien qu'il soit très amoureux de ma mère depuis seize ans. »

« Bien que le garçon continuât, je ne parvenais plus à... »

p. 130 : « Pourquoi veux-tu que j'aille voir un psychiatre ? »

« Dis-le qu'on en finisse. »

« Qu'on en finisse ! »

p. 131 : « [...] il avait [...] tenu à ce que nous nous mariions sous un contrat »

p. 132 : « Quel que fût l'angle sous lequel je songeais à lui [...] »

« [...] je n'aurais pas eu l'idée [...] d'exiger qu'on prenne soin de lui. »

« Quoique j'eusse très envie de lui livrer mes pensées [...] »

p. 133 : « Il était temps que vous me crachiez le morceau. »

p. 134 : « Parfois je préférerais qu'il m'ait abandonnée »

« Quoique Samuel demeure un homme... »

« Cela justifie qu'il ait eu envie de tenter quelques expériences »

p. 135 : « Qu'il fasse son choix ! »

« Qu'il tranche ! »

« Qu'il les rejoigne ! »

2- Le plus beau livre du monde

p. 192 : « [...] bien qu'elle ne fût qu'une prisonnière comme elles »

p. 193 : « Il faudrait qu'elle y ait pensé... »

« [...] en attendant qu'un signe lui montrât qu'on l'avait remarquée. »

« [...] sans qu'on vît bouger sa bouche. »

p. 194 : « Tu veux que je te présente les autres ? »

p. 195 : « Imagine que ce soit une espionne ? »

« Que quelqu'un l'ait envoyée pour nous piéger ? »

p. 196 : « Je veux qu'on me change de baraque, vite ! »

p. 200 : « Pourquoi t'attends-tu à ce que je possède un crayon ? »

p. 202 : « [...] avant qu'on ne relie l'ensemble en un cahier cousu »

« [...] afin qu'elle me comprenne... »

« [...] et peut-être me pardonne. »

« [...] pour qu'elle sache qu'elle est le fruit d'une histoire d'amour. »

p. 203 : « Les femmes, tête basse, attendaient que l'un d'elles criât « Moi » [...]»

« [...] et les délivrât provisoirement. »

p. 204 : « [...] trois mois passèrent sans qu'aucune le réclamât [...] »

« [...] ou même ne l'acceptât. »

p. 207 : « Voulez-vous que je vous montre le plus beau livre du monde ? »

BIBLIOGRAPHIE

I. LINGUISTIQUE GENERALE

1) Ouvrages

BRUNOT, Ferdinand. *La pensée et la langue*. Paris : Masson et Compagnie, 1953. 982p.

CALVET, Louis-Jean. *La sociolinguistique*. Paris : PUF, 2005. 127p. Que sais-je ?

CHOMSKY, Noam. *Le langage et la pensée* (édition augmentée). [Paris]: Editions Payot, 1969. 144p.

- DUCROT, Oswald. *Le dire et le dit*. Paris : Editions de Minuit, 1985. 237p. Propositions.
- ESCARPIT, Robert. *L'écrit et la communication*. Paris : PUF, 1993. 124p.
- FAUCONNIER, Gilles. *Espaces mentaux. Aspects de la construction du sens dans les langues naturelles*. Paris : Les Editions de minuit, 1984. 216p. Propositions.
- HAGEGE, Claude. *Combat pour le français. Au nom de la diversité des langues et des cultures*. Paris : Odile Jacob, 2008. 244p. Poches.
- HAGEGE, Claude. *Le français et les siècles*. Paris : Editions Odile Jacob, 1987. 192p
- MARTINET, André. *Éléments de linguistique générale*. Paris : Armand Colin, 2003. 221p. Coursus.
- MOUNIN, Georges. *Dictionnaire de la linguistique*. Paris : PUF, 1975. 340p.
- MOUNIN, Georges. *Linguistique et philosophie*. Paris : PUF, 1985. 216p. Collection Supérieure.
- NEF, Frédéric. *Le langage. Une approche philosophique*. Paris : Bordas, 1993. 191p. Philosophie présente.
- MARTIN, Robert. *Comprendre la linguistique. Epistémologie élémentaire d'une discipline*. Paris : PUF, 2002. Quadrige Manuels.
- MARTIN, Robert. *Pour une logique du sens*. Paris : PUF, 1983. 268p.
- SAPIR, Edward. *Le langage. Introduction à l'étude de la parole*. Paris : Editions Payot, 1970. 231p. Collection Petite bibliothèque Payot.
- SAUSSURE, Ferdinand de. *Cours de linguistique générale*. Paris : Editions Payot, 2002. 520p. Grande bibliothèque Payot.
- SOUTET, Olivier. *La linguistique*. Paris : PUF, 2005. 384p. Quadriges Manuels.
- TRABANT, Jurgen. *Humboldt ou le sens du langage*. [Paris] : Mardaga, 1992. 203p. Philosophie et langage.
- WHORF, Benjamin Lee. *Linguistique et anthropologie : Language, thought and reality*. [Paris] : Denoël, 1969. 223p.

II. GRAMMAIRE GENERALE

1) Ouvrages

- BONNARD, Henri. *Les trois logiques de la grammaire française*. Bruxelles : Editions Duculot, 2001. 251p. Champs linguistiques.
- DENIS, Delphine. *Grammaire du français*. SANCIER- CHATEAU, Anne. Paris : Le Livre de Poche, 1997. 608p. Dictionnaires, encyclopédies et atlas.
- ELUERD, Roland. *Grammaire descriptive du français*. Paris: Armand Colin, 2008. 249p. Cours.
- GARDES- TAMINE, Joëlle. *La grammaire, t.II*. Paris : Armand Colin, 1988. 192p. Cours Lettres.
- GOUGENHEIM, Georges. *Système grammatical de la langue française*. Paris : D'Artrey, 1963. 377p. Bibliothèque du français moderne.
- GREVISSE, Maurice. *Cours d'analyse grammaticale*. [Bruxelles-Paris] : De Boeck Duculot, 1969. 369p.
- GREVISSE, Maurice. *Le bon usage*. GOOSE, André. 13^e éd. Paris : Editions Duculot, 1994. 1762p.
- GUIRAUD, Pierre. *La syntaxe du français*. Paris : PUF, 1967. 126p. Que sais-je ?
- LE GOFFIC, Pierre. *Grammaire de la langue française*. Paris : Hachette, 1993. 591p. HU.
- MAINGUENEAU, Denis. *Précis de grammaire pour les concours*. [Paris] : Dunod, 1994. 259p.
- PINCHON, Jacqueline. *Morphosyntaxe du français moderne : étude de cas*. Paris : Hachette, 1986. 301p.
- RIEGEL, Martin. *Grammaire méthodique du français*. PELLAT, Jean-Christophe et RIOUL René. Paris : Presses Universitaires Françaises, 2001. 646p. Quadrige.
- VINCENOT, Claude. *Précis de grammaire logique*. [Paris] : Honoré Champion Editeur, 1998. 1209p. Bibliothèque de grammaire et de linguistique.
- WILMET, Marc. *Grammaire critique du français*. [Bruxelles] : De Boeck Duculot, 2003. 758p.

2) Article

- BLANCHE-BENVENISTE, Claire. Quel est le rôle du français parlé dans les évolutions syntaxiques ? In *l'Information grammaticale*, 94, 2002. pp.11-17.

III. LE VERBE FRANÇAIS

1) Ouvrages

DUBOIS, Jean. *Grammaire structurale du français : le verbe*. Paris : Larousse, 1967. 218p.

GUILLAUME, Gustave. *Temps et verbes : Théories des aspects, des modes et des temps ; suivi de Architectonique du temps dans les langues classiques*. Paris : Honoré Champion Editeur, 2000. 225p.

IMBS, Paul. *L'emploi des temps verbaux en français moderne : essai de grammaire descriptive*. Paris :

JACOB, André. *Temps et langage : Essai sur les structures du sujet parlant*. Paris : Armand Colin, 1992. 411p.

LEEMAN- BOUIX, Danielle. *Grammaire du verbe français : Des formes au sens ; modes, aspects, temps, auxiliaires*. Paris : Nathan, 1994. 224p. FAC. Série linguistique.

2) Articles

BENEZECH, Jean-Louis. Benveniste et le verbe français ou histoire et discours. In *Modèles linguistiques*, 1992-1993, 3, 14. pp. 181-208.

MELLET, Sylvie. L'aspect verbal chez Guillaume et ses disciples. In *L'information grammaticale*, 9, 1981. pp. 6-12.

VASSANT, Annette. Ambigüités et mésaventures d'une théorie linguistique : les relations de temps dans le verbe français d'E. Benveniste. In *L'information grammaticale*, 9, 1981. pp 13-20.

IV. LE MODE DU SUBJONCTIF

1) Ouvrages

BARRAI, Marcel : *L'imparfait du subjonctif. Etude sur l'emploi et la concordance des temps du subjonctif*. Paris : A. et J. Picard, 1980. 627 p.

CELLARD, Jacques. *Le subjonctif. Comment l'écrire ? – Quand l'employer ?* Louvain-la-neuve : Duculot, 1996. 79p. Entre guillemets.

COHEN, Marcel. *Le subjonctif en français contemporain*. Paris : SEDES, 1965. 226p.

MILLET, Richard. *Le sentiment de la langue I, II, III*. Paris : Table ronde, 1993. 308p. Petite vermillon.

MOREL, Mary-Annick. *La concession en français*. Paris : Ophrys, 1996. 158p. L'essentiel français.

ORSENNA, Eric. *Les chevaliers du subjonctif*. Paris : Le Livre de poche, 2006. 181p.

SOUTET, Olivier. *Le subjonctif en français*. Paris : Ophrys, 2000. 161p. L'essentiel.

2) Articles

GAATONE, David. La nature plurielle du subjonctif français. In HADERMAN, Pascale. *La syntaxe raisonnée : Mélanges de linguistique générale et française offerts à Annie Boone à l'occasion de son 60^e anniversaire*. [BRUXELLES] : Duculot, 2003, pp57-78.

GROSS, Maurice. Correspondance entre forme et sens à propos du subjonctif. In *La langue française*, 39, 1978, pp 49-65.

HUOT, Hélène. Le subjonctif dans les complétives : subjectivité et modalisation. In *La grammaire modulaire*, 1986. [Paris] : Minuit. pp. 81-111.

LEPETIT, Daniel. Subjonctif : description et manuels. In *The French Review*, 74, 6, 2001, pp. 1176-1192.

LOENGAROV, Alexander. Le fait que...et la question du subjonctif : la directionnalité de la grammaticalisation. In Arie MOLENDIJK. *Temporalité et attitude : structuration du discours et expression de la modalité*. [s.l.] : Rodopi, 2005, 235p.

NOLKE, Henning. Le subjonctif, fragments d'une théorie énonciative. In *Langages*, 1985, 20, 80. pp. 55-70.

NOREIKO, Stephen. Subjonctivite et subjonctivité. In *L'information grammaticale*, 69, 1996. pp. 42-44.

WINTERS, Margaret. Subjonctif et réseau. In *Communications*, 1991, 53. pp. 155-169.

YVON, Henri. Supposition, subjonctif et conditionnel. In *Le français moderne*, 1958, 26, 3. pp. 161-183

3) Site internet

V. ŒUVRES ETUDIÉES

MORAND, Paul. *La Présidente. Le Bazar de la Charité*. In *Fin de siècle*. Paris : Gallimard, 1963. 223p. L'Imaginaire.

SCHMITT, Eric-Emmanuel. *Tout pour être heureuse. Le plus beau livre du monde*. In *Odette Toulemonde et autres histoires*. Paris : Albin Michel, 2006. 212p. Le Livre de Poche

VIAN, Boris. *Martin m'a téléphoné. Une pénible histoire*. In *Loup-garou et autres nouvelles*. [Paris] : Christian Bourgeois Editeur, 1970. 177p.